

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE

SCIENTIFIQUE

**ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
ESC**

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master
en sciences commerciales et financières**

Option : Finance, Monnaie et Banque

Thème :

**Évaluation du risque de crédit
des PME au sein des banques
Algériennes**

Élaboré par :

Djeghri Nadine

Encadré par :

Pr. Tari Med Larbi

Lieu de stage : Gulf Bank Algérie

Période du stage : du 01 au 10 mars 2020

Promotion : 2019/2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE

SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
ESC

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master
en sciences commerciales et financières**

Option : Finance, Monnaie et Banque

Thème :

**Évaluation du risque de crédit
des PME**

Élaboré par :

Djaghri Nadine

Encadré par :

Pr. Tari Med Larbi

Lieu de stage : Gulf Bank Algérie

Période du stage : du 01 au 10 mars 2020

Promotion : 2019/2020

Sommaire :

Introduction générale	A
Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires, les PME et le risque de crédit	
Section 1 : La banque et l'octroi des crédits aux entreprises	02
Section 2 : Généralités sur les PME	10
Section 3 : Le risque de crédit	15
Chapitre II : L'évaluation du risque de crédit des entreprises	
Section 1 : La réglementation prudentielle du risque de crédit	29.
Section 2 : L'évaluation empirique du risque de crédit	34.
Section 3 : L'évaluation statistique du risque de crédit	45
Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME	
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil « AGB ».....	53
Section 2 : présentation de l'enquête et interprétation des résultats.....	58
Section 3 : Résultats et recommandations.....	73
Conclusion générale.....	77

Dédicace

Je dédie ce travail à mes parents, à mes sœurs Tita et Tony, à mon neveu Tim et à ma sœur de cœur Khouloud.

Résumé :

Dans le cadre de leur activité traditionnelle de distribution des crédits, les établissements bancaires sont confrontés au risque de perte totale ou partielle des créances détenues sur leurs débiteurs résultant du non-remboursement des crédits octroyés. Ce risque peut détériorer la situation financière de ces établissements si les mesures adéquates ne sont pas appliquées. Pour évaluer le risque de crédit, les banques ont recours à plusieurs méthodes dont la plus connue et couramment utilisée est l'analyse financière en plus du crédit-scoring.

Cependant, les banques rencontrent des difficultés plus marquées lorsqu'il s'agit d'estimer le niveau de risque de crédit présenté par les PME et ce à cause de l'instabilité de leurs situations financières, de l'opacité informationnelle qui les caractérise et de la précarité de la gestion de leurs affaires.

L'objectif de cette étude est de mettre en exergue les paramètres financiers et qualitatifs scrutés par les experts et qui se révèlent être significatifs en termes de risque de crédit des PME.

Mots clés : Risque de crédit – PME – Dirigent – Évaluation – banque

Abstract :

As part of their traditional credit distribution business, banks are faced with the risk of total or partial loss of receivables from their debtors resulting from the non-repayment of loans granted. This risk may deteriorate the financial situation of the institution if the appropriate measures are not applied. In order to assess credit risk, banks use several methods, of which the most well-known and commonly used is financial analysis in addition to credit scoring.

However, banks encounter greater difficulties when it comes to estimating the level of credit risk presented by SMEs because of the instability of their financial situations, the informational opacity that characterizes them and the precariousness of their business management.

The objective of this study is to highlight the financial and qualitative parameters scrutinized by the experts and which turn out to be significant in terms of SME credit risk.

Keywords: Credit risk - SME - Management - Evaluation - bank

Liste des abréviations

Liste des abréviations

<i>Abréviations</i>	<i>Signification</i>
ADL	Analyse discriminante linéaire
AGB	Gulf Bank Algérie
BTPH	Bâtiment, travaux publics et hydrauliques
CAF	Capacité d'autofinancement
DCT	Dettes à court terme
DMLT	Dettes à moyen et long terme
DSCR	Debt service coverage ratio
EBE	Excédent brut d'exploitation
IRB	Internal rating based
MCO	Moindre carrés ordinaires
ONS	Office national des statistiques
PME	Petite et moyenne entreprise
RCR	Ratio de capacité de remboursement
RE	Rentabilité économique
RF	Rentabilité financière
RFR	Ratio de fond de roulement
RL	Ratio de levier
RLCT	Ratio de liquidité à court terme
RLLT	Ratio de liquidité à long terme
TPE	Très petite entreprise

Liste des figures

Liste des figures

Figure	Intitulé	Page
Chapitre I		
Figure N°01	La banque en tant qu'intermédiaire financier	02
Figure N°02	L'affacturage inverse	05
Figure N°03	Fonctionnement du credit documentaire	08
Figure N°04	Fonctionnement de la remise documentaire	09
Figure N°05	Répartition des entreprises par type de PME en Algérie	12
Figure N°06	L'essentiel sur les mécanismes de garantie	20
Chapitre II		
Figure N°07	Descriptif d'un modèle de notation interne	42
Chapitre III		
Figure N°08	Organigramme de la direction risque de crédit d'AGB	55
Figure N°09	Répartition des personnes interrogées selon les années d'expérience	59
Figure N°10	La qualité de relation banque-PME comme indicateur du remboursement	60
Figure N°11	le degré d'importance accordé à la durée de la relation	61
Figure N°12	le degré d'importance du mouvement confié à la banque par rapport au chiffre d'affaires dégagé par la PME	62
Figure N°13	le degré d'importance accordé à l'absence de défauts/retards de paiement dans l'historique de la relation	63

Liste des figures

Figure N°14	le degré d'importance accordé aux placements dans les produits d'épargne	64
Figure N°15	le degré d'importance accordé à l'ancienneté dans le domaine d'activité exercé (expérience)	65
Figure N°16	degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à diversifier son portefeuille	66
Figure N°17	degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à obtenir des délais de paiement par ses fournisseurs	67
Figure N°18	degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à générer une information comptable fiable	68
Figure N°19	les méthodes utilisées par les analystes pour évaluer le risque de contrepartie des PME	69
Figure N°20	Les ratios financiers les plus utilisées par les analystes pour apprécier la solvabilité des PME	70
Figure N°21	Importance des poids des critères financiers et qualitatifs dans la note attribuée	71

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableaux	Intitulé	Page
Chapitre I		
Tableau N°01	Les différentes cautions de marché	07
Tableau N°02	Segmentation des PME selon leurs tailles	12
Tableau N°03	Répartition des PME (personne morale) par secteur d'activité	14
Tableau N°04	Professions libérales par secteur d'activité	14
Chapitre II		
Tableau N°05	Pondérations des créances sous Bâle I	29
Tableau N°06	Les méthodes IRB	32
Tableau N°07	Les ratios de liquidité	36
Tableau N°08	Les ratios de structure	38
Tableau N°09	Formules de calcul des délais d'écoulement	40
Chapitre III		
Tableau N°10	Répartition des personnes interrogées selon les années d'expérience	59
Tableau N°11	La qualité de relation banque-PME comme indicateur du remboursement	60
Tableau N°12	Le degré d'importance accordé à la durée de la relation	61
Tableau N°13	le degré d'importance accordé au mouvement confié à la banque par rapport au chiffre d'affaires dégagé	62

Liste des tableaux

Tableau N°14	le degré d'importance accordé à l'absence de défauts/retards de remboursement dans l'historique de la relation	63
Tableau N°15	le degré d'importance accordé aux placements dans les produits d'épargne	64
Tableau N°16	le degré d'importance accordé à l'ancienneté dans le domaine d'activité exercé (expérience)	65
Tableau N°17	degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à diversifier son portefeuille clients :	66
Tableau N°18	degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à obtenir des délais de paiement par ses fournisseurs	67
Tableau N°19	degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à générer une information comptable fiable	68
Tableau N°20	Importance des poids des critères financiers et qualitatifs dans la note attribuée	70

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale

L'activité principale de la banque est l'intermédiation financière entre les agents à capacité et à besoin de financement par des opérations de collecte de fonds, d'octroi des crédits aux déficitaires et de gestion des moyens de paiement.

Cette particularité leur attribue un rôle axial dans le développement de la sphère économique surtout en cas d'absence de marchés financiers potentiels où la finance directe contribuerait au financement des besoins des agents comme c'est le cas en Algérie.

Pour assurer ce rôle, les banques supportent à la place de leurs dépositaires le risque inhérent à l'activité d'octroi : le risque de crédit.

Connu pour être la cause principale des pertes financières subies par les établissements -en plus du risque de marché et opérationnel- il peut mettre en péril la performance financière des banques si les mesures adéquates de prévention, gestion et d'évaluation du risque ne sont pas mises en œuvre.

Ainsi, pour se protéger des conséquences financières d'une mauvaise allocation des ressources, les banques utilisent outre les méthodes de gestion comme la prise de garanties des méthodes d'évaluation partant de l'analyse financière classique jusqu'aux méthodes statistiques qui peuvent estimer la probabilité de défaillance des contreparties.

Cependant, lors de l'évaluation du risque de crédit présenté par les PME qui souhaitent être financées, les banques se heurtent aux difficultés liées à l'instabilité des situations financières de ces entreprises dans le temps, de la précarité de leurs affaires : notamment la mauvaise gestion et la défaillance des systèmes, la dépendance aux acteurs de l'environnement (clients/ fournisseurs) en plus des difficultés à obtenir les informations qui reflètent la réalité des situations financières et économiques dû à la faible qualité des documents avancés. Ce qui nous projette vers la problématique suivante :

« Comment évaluer efficacement le risque de crédit présenté par les PME ? »

Pour y répondre, nous posons les questions partielles suivantes :

Q1 : quels sont les sources du risque de contrepartie inhérent à l'activité d'octroi des crédits à la PME?

Q2 : Quelles sont les méthodes utilisées pour évaluer ce risque ?

Introduction générale

Q3 : quels sont les paramètres scrutés par les banques lorsqu'il s'agit d'octroyer des crédits aux PME ?

Hypothèses :

H1 : le risque de contrepartie de la PME trouve sa source dans le manque d'expérience et de compétences managériales du dirigeant et dans la dépendance aux acteurs de son environnement.

H2 : l'analyse financière et le crédit-scoring sont les méthodes les plus utilisées.

H3 : Les paramètres auxquels les banques accordent le plus d'importance dans l'évaluation du risque de crédit-PME sont les paramètres qualitatifs.

Importance du travail :

Il est important de traiter ce sujet car :

- ✓ L'évaluation minutieuse du risque de crédit des PME permet de minimiser les pertes financières et d'optimiser les fonds propres réglementaires que doivent constituer les banques sur leurs contreparties.

Méthodologie du travail :

Pour atteindre les objectifs de cette étude, nous avons utilisé deux approches :

- ✓ L'approche descriptive pour présenter le cadre théorique ;
- ✓ L'approche analytique pour discuter les résultats apportés par le questionnaire.

Plan du travail :

Nous avons divisé cette étude en trois (03) chapitres :

- ✓ Le premier chapitre portera sur les généralités des crédits bancaires aux entreprises, les PME et le risque de crédit avec : dans la première section les notions essentielles de l'activité d'octroi des crédits aux entreprises. Et dans la deuxième section les informations qui permettent d'identifier une PME, la troisième section sera quant à elle consacrée au risque crédit.
- ✓ Le deuxième chapitre abordera les méthodes et techniques utilisées pour évaluer le risque de contrepartie, avec dans la première section une présentation des accords de Bâle qui réglementent l'activité d'octroi des crédits. La deuxième section mettra en avant l'évaluation

Introduction générale

empirique du risque de contrepartie et la troisième section abordera la méthode statistique du crédit-scoring.

- ✓ Le troisième chapitre sera consacré en premier lieu à la présentation de l'organisme d'accueil, la banque « AGB », puis nous aborderons les éléments constitutifs de l'enquête par questionnaire menée auprès de 29 analystes crédit-PME, puis à la fin nous présenterons une synthèse des résultats et des recommandations

Chapitre I
**Généralités sur les crédits
bancaires, les PME et le risque
de crédit**

Introduction :

Dans ce chapitre, nous passerons en revue les notions d'intermédiation bancaire, d'octroi des crédits aux entreprises, du risque de crédit qui en découle. Nous exposerons aussi les éléments qui permettent d'identifier une PME en Algérie. Il sera divisé en trois (03) sections :

La première section sera entièrement consacrée à l'activité bancaire d'octroi des crédits et nous nous pencherons sur les types de crédits octroyés aux entreprises afin de satisfaire leurs besoins d'exploitation et de financement.

La deuxième section permettra de cerner la notion de PME en Algérie en avançant sa définition et ses critères de classification selon la loi.

La troisième section sera tournée vers le risque de crédit, sa définition, ses sources et enfin les méthodes utilisées pour le gérer.

Section 01 : la banque et l'octroi des crédits

La banque assure la circulation des flux de fonds entre les offreurs et les demandeurs de financement. Cette activité d'intermédiation se pratique à travers deux opérations : la réception des dépôts puis leur transformation en crédits pour satisfaire les besoins des agents économiques.

Sous-section 01 : La banque et l'intermédiation financière

1. L'intermédiation financière¹:

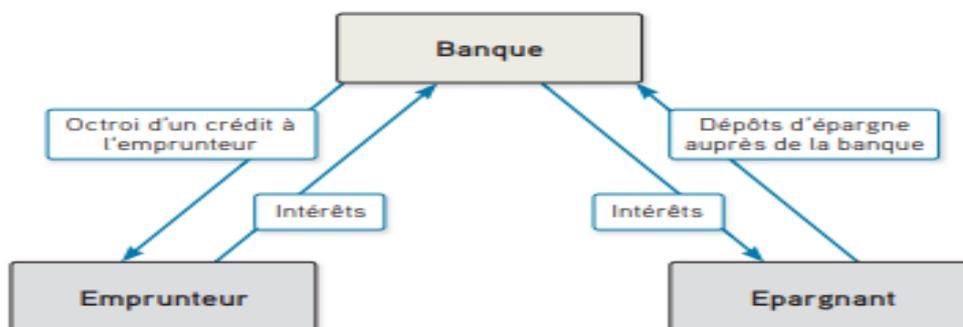
Il y a sur le marché deux types d'agents économiques : les prêteurs qui ont une capacité de financement et les emprunteurs qui expriment un besoin de financement. Pour confronter ces offres et demandes de financement il y a :

- ✓ **La finance directe** : caractérisée par l'existence d'un marché financier sur lequel les offreurs et demandeurs concluent leurs opérations de transfert des fonds sans l'intervention des intermédiaires financiers ;
- ✓ **La finance indirecte** : son principe est que les agents économiques font appel aux intermédiaires financiers afin de les mettre en lien.

2. La banque comme intermédiaire financier² :

Consiste pour la banque à assurer la rencontre entre les apporteurs de fonds (dépositaires/épargnants) auxquels elle garantit la sécurité des dépôts et les demandeurs de fonds (emprunteurs) qu'elle finance par la mise à disposition des prêts bancaires en contrepartie d'une rémunération (intérêts).

Figure N°01 : La banque en tant qu'intermédiaire financier



Source : https://www.iconomix.ch/fileadmin/user_upload/iconomix/mat/fr/a034_banque_partie-1.pdf

¹ Ghellinck Briec (2015), Le financement relationnel bancaire des PME en Belgique, p. 23.

² <https://www.etudier.com/dissertations/Intermediation-Bancaires/249668.html>

Sous-section 02 : activités et classification des banques

1. La banque comme établissement de crédit³ :

Un établissement de crédit est une société financière dont les activités traditionnelles sont:

- La réception des fonds par le public ;
- Les opérations de crédit ; la banque octroi des crédits aux :
 - ✓ Particuliers ;
 - ✓ Entreprises.
- Les services bancaires (moyens de paiement).

D'autres opérations peuvent également être menées par les établissements de crédit comme les opérations de change ou le conseil dans les domaines de la gestion financière et de patrimoine.

2. Classification des banques :

a. Banque centrale (Banque d'Algérie) :

La banque centrale est la banque des banques, c'est une institution d'émission monétaire dont la mission est de veiller sur le bon fonctionnement du système bancaire et cela à travers la réglementation de leurs activités.

b. Banque commerciale (de dépôt) :

Une banque de dépôt a pour activité de collecter les dépôts des particuliers, des entreprises et des administrations publiques. Les fonds collectés sont ensuite transformés pour octroyer des crédits à ses clients.

c. Banque d'investissement :

La banque d'affaires est un établissement financier orienté vers les opérations financières tel que l'introduction en bourse, l'augmentation de capital, les opérations de fusion-acquisition. Elle opère auprès des grandes firmes et peut également assurer la gestion de son propre portefeuille de participations.

³ Karous Ouafa et Kandi Halim (2016), L'octroi de crédits, risques et garanties, p. 14.

Sous-section 03 : l'octroi des crédits bancaires aux entreprises :

1. Définition du crédit bancaire :

C'est une somme d'argent ou un engagement accordé par une banque appelée créancier, à une personne morale ou personne physique appelée débiteur, en contrepartie du versement d'une rémunération (le prix du crédit).⁴

2. Typologie des crédits bancaires octroyés:

2.1. Les crédits d'exploitation :

D'une durée maximale de (02) ans, ils sont octroyés pour financer et satisfaire le besoin d'exploitation des entreprises naissant du décalage temporel et en montant entre les encaissements et les décaissements liés à l'activité.⁵

2.1.1. Les crédits globaux⁶:

➤ Facilité de caisse :

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle doit faire face à un besoin immédiat de trésorerie (versement des salaires, délais fournisseurs et règlement de la TVA). C'est une autorisation accordée pour une très courte période.

➤ Découvert bancaire :

Accordé pour une période plus longue (jusqu'à quelques mois), dans le cas où l'entreprise attendrait une rentrée importante de fonds.

➤ Crédit de compagnie :

Lorsque l'activité de l'entreprise est saisonnière, elle peut être amenée à décaisser de grandes sommes (par ex : achats qui se font sur une période précise de l'année) ce qui peut grandement peser sur sa trésorerie. Il est accordé sur la base du besoin le plus élevé et son remboursement se fait à fur et à mesure des ventes réalisées par l'entreprise.

2.1.2. Les crédits spécifiques :

➤ L'escompte commercial⁷:

⁴ Fekih Fatima Zohra (2014), Etude de la relation Crédit – Information à travers la mise en place des Bureaux de crédit : Essai de modélisation en données de panel, p. 10.

⁵ Azzaoui Khaled (2017) Le Financement des PME et les Mécanismes de Garantie en Algérie, p. 48

⁶ Luc BERNET-ROLLANDE (2008), Principes de technique bancaire, p. 287-288

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires, les PME et le risque de crédit

Consiste à racheter à une entreprise les effets de commerce dont elle est porteuse (bénéficiaire final) avant l'échéance et moyennant le paiement d'agios, l'entreprise (le cédant) reste garant auprès de la banque du paiement de l'effet à l'échéance.

➤ L'affacturage :

On distingue deux types d'affacturages : classique et inversé :

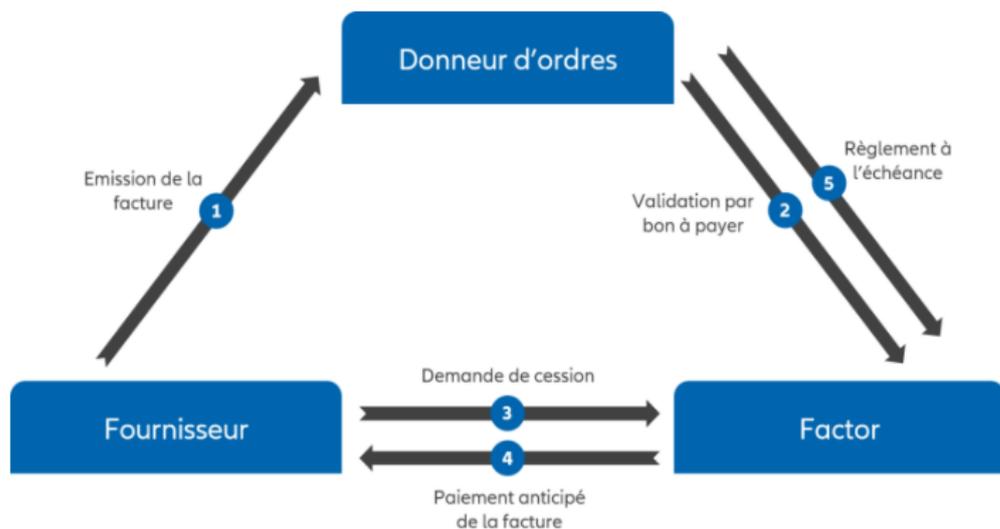
✓ L'affacturage classique :

C'est un contrat par lequel la banque appelé affactureur (factor), achète les créances détenues par un fournisseur (vendeur) sur ses débiteurs appelés acheteurs ou bénéficiaires de services et ce moyennant rémunération. ⁸ La banque avance le montant de la créance à son client qui reste néanmoins responsable en cas de non-paiement à l'échéance.

✓ L'affacturage inversé

Dans ce type de financement, l'initiative est prise par un débiteur qui souhaite avancer à ses fournisseurs le paiement des créances. Cette technique est utilisée par les entreprises pour fidéliser leurs fournisseurs.

Figure N°02 : l'affacturage inversé :



Source : <https://blog.eulerhermes.fr/actualites/loi-pacte-affacturage-inverse/>

⁷ Ibid, p. 292

⁸ Ibid. p. 305.

➤ **Avances sur stocks⁹:**

La banque avance à l'entreprise des fonds sur des marchandises qu'elle détient soit par une avance sur marchandises soit par l'escompte des warrants :

✓ **Avance sur marchandises :**

L'entreprise qui détient des marchandises en stock peut demander à son banquier une avance sur ces marchandises. L'avance sera garantie par les marchandises affectées en gage soit dans les locaux de l'entreprise ou dans les locaux appartenant à un tiers.

✓ **Escompte des warrants :**

Avance accordée en contrepartie du dépôt des marchandises dans un magasin général¹⁰. Pour l'obtenir, l'entreprise doit endosser un warrant (récépissé) qui constate le droit de propriété de la banque sur les marchandises et qui l'engage à rembourser la somme prêtée à l'échéance.¹¹

➤ **Avances sur marchés publics¹² :**

Un marché public est un contrat conclu entre une entreprise et une collectivité ou une administration publique et cela pour : Acquisition de fournitures ; réalisation de travaux ou prestation de services.

L'avance sur marchés publics permet aux entreprises les détenant de faire face aux décalages de trésorerie engendrés par les sorties de fonds (travaux, achat de fournitures) et les délais de règlement (la procédure du règlement de l'administration est lourde).

2.1.3. Les engagements par signature:

La banque peut apporter son concours sous forme d'engagements appelés « crédits par signature » où elle prête simplement sa signature sans supporter un décaissement effectif. Les fonds sont mis à disposition seulement en cas de défaillance du client à honorer ses engagements financiers envers les tiers.¹³

⁹ Luc BERNET-ROLLANDE (2008), op cit, p. 307

¹⁰ Entrepôt détenu par l'Etat

¹¹ <https://cours-de-droit.net/qu-est-ce-qu-un-warrant-a127949400/> visité le 27/07/2020.

¹² Fekih Fatima Zohra (2014), op cit, p. 17.

¹³ Ben Khedda Ilyes (2015), Module de techniques bancaire, Ecole supérieure de commerce, p. 25.

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires, les PME et le risque de crédit

➤ **Cautions** :¹⁴

✓ **Cautions fiscales ou douanières :**

Sont délivrées aux entreprises pour différer le paiement des droits de douane, TVA et impôts. L'obligation cautionnée est un billet à ordre avalisé¹⁵ par la banque au bénéfice du trésor public.

✓ **Cautions sur marchés publics :**

Les détenteurs de marchés publics (maîtres d'œuvre) doivent présenter à leurs maîtres d'ouvrage la preuve que le marché pourra être exécuté dans de bonnes conditions. Pour cela, la banque offre à ses clients :

Tableau N°01 : les différentes cautions de marché :

Cautions provisoires	Cautions de bonne fin	Cautions de retenue	Cautions de restitution
garantit la moralité, les compétences et les moyens de l'entreprise lui évitant un décaissement d'argent	garantit le bénéficiaire de la bonne exécution du marché par le titulaire;	permet de récupérer les sommes immobilisées par contrat garantissant la qualité des prestations fournies	permet d'obtenir de la part du maître d'œuvre des acomptes qui seront remboursés par la banque, au cas où les travaux ne seraient pas exécutés.

➤ **Acceptations**¹⁶ :

Engagement par lequel la banque ajoute la mention « bon pour acceptation » sur le recto d'un effet de commerce suivi de la signature du banquier responsable du dossier de crédit.

L'acceptation est différenciée de l'aval du fait que la banque devient le principal responsable du remboursement vis-à-vis du créancier.

➤ **Le crédit documentaire (lettre de crédit)**¹⁷:

C'est l'engagement pris par la banque de garantir à un vendeur (exportateur) le paiement (aval/acceptation d'une lettre de change) des marchandises importées par son client (acheteur et donneur

¹⁴ Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard (2008), L'essentiel des techniques bancaires, p. 256-257.

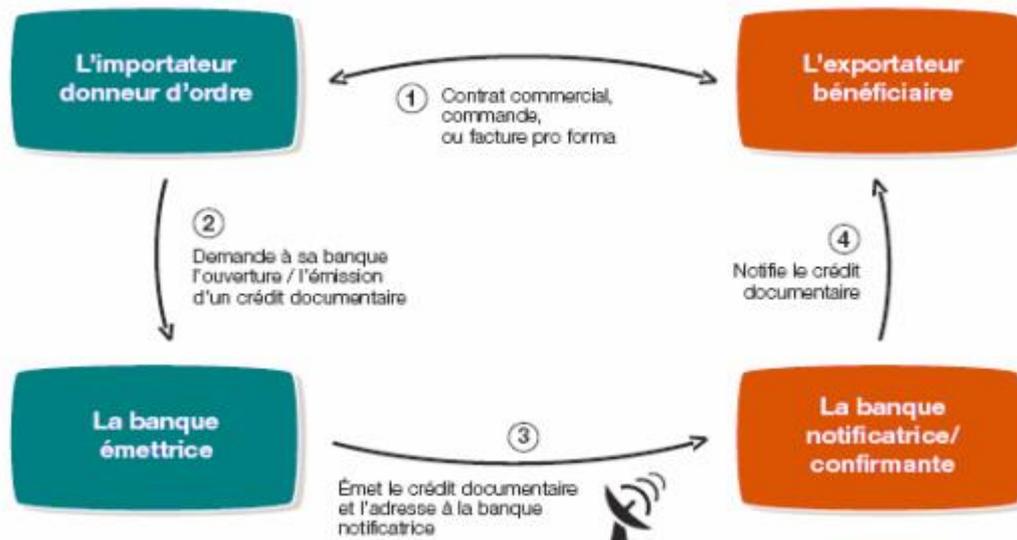
¹⁵ L'aval est une forme particulière de caution où l'objet de l'obligation est un effet de commerce.

¹⁶ Azzaoui Khaled (2017) op cit, p. 51.

¹⁷ Luc BERNET-ROLLANDE (2008), op cit, p. 358-359.

d'ordre) contre la réception des documents qui attestent de l'envoi effectif et de la qualité des marchandises prévues au contrat.

Figure N°03 : fonctionnement du crédit documentaire :



Source¹⁸ : Société Générale, espace entreprises, p. 02

2.2. Les crédits d'investissement :

2.2.1. Crédits à moyen terme¹⁹ :

D'une durée de (02) à (07) ans, ce type de crédits s'applique aux investissements qui ont une durée de vie moyenne comme les machines et les véhicules (les biens d'équipement et de production). Les entreprises désirant bénéficier de ces crédits sont appelées à présenter une part d'autofinancement.

2.2.2. Crédits à long terme :

Sont les crédits qui ont une durée de vie supérieure à sept (07) ans : « Les institutions financières spécialisées assurent le financement de ces crédits sur ressources provenant principalement d'emprunts obligataires. »²⁰

¹⁸ Tiré du site :

https://static.societegenerale.fr/ent/ENT/Repertoire_par_type_de_contenus/Fichiers_uploades/PDF/Commerce_international/credit_documentaire_savoir_plus.pdf

¹⁹ Luc BERNET-ROLLANDE (2008), op cité, p. 342.

²⁰ Ibid, p. 343.

2.2.3. Le crédit-bail :

C'est une technique de financement par laquelle la banque acquiert un bien meuble ou immeuble et le loue à l'entreprise avec possibilité de le racheter à la fin du contrat de sa valeur résiduelle. ²¹

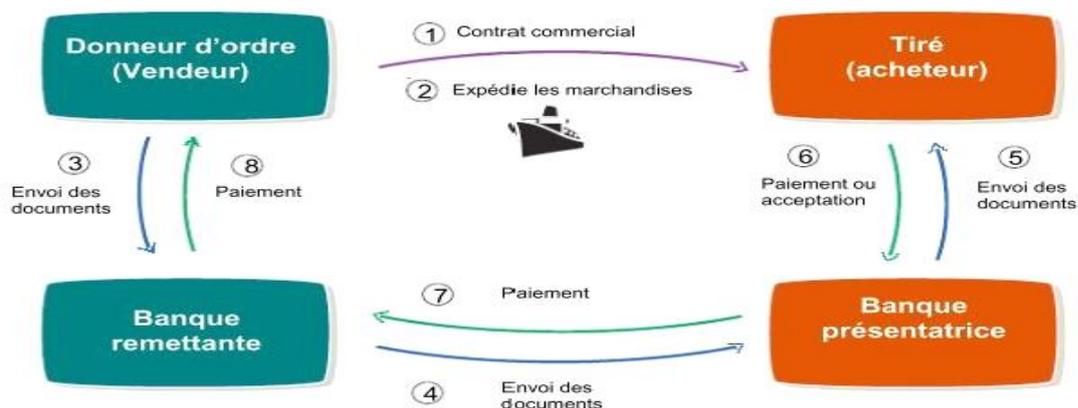
Ce type de financement est utilisé pour les biens qui doivent être souvent renouvelés ou lorsque l'entreprise ne veut/ peut pas supporter la charge financière d'un emprunt. ²²

2.3. Crédits de financement du commerce international :

➤ La remise documentaire (REMDOC)²³ :

C'est un moyen de paiement par lequel un exportateur (donneur d'ordre) établit les documents de transport, factures, documents d'assurance correspondants à sa marchandise à l'ordre de sa banque (remettante) et la charge de les remettre à l'acheteur contre : paiement, aval ou acceptation d'une lettre de change.

Figure N°04 : fonctionnement de la remise documentaire :



Source : <https://www.yumpu.com/fr/document/read/11871122/remise-documentaire>

²¹ Benkhada Ilyes, op cit, p. 30

²² Azzaoui Khaled (2017) op cit, p. 53

²³ Tiré du site <https://professionnels.societegenerale.dz/fr/banque-quotidien/operations-international/remise-documentaire-remdoc/> visité le 24/07/2020 à 17 :06

Section 02 : Généralités sur les petites et moyennes entreprises (PME)

A défaut de pouvoir établir une définition universelle de la PME du fait de l'hétérogénéité des critères la concernant d'un pays à l'autre, chaque pays a déterminé les éléments qui la définissent en respectant la singularité du contexte réglementaire et économique.²⁴

Sous-section 01 : Définition et caractéristiques :

1. Définition de la PME en Algérie²⁵ :

La PME est définie, tous statuts juridiques confondus, comme une entreprise de production de biens et/ou de services.

2. les caractéristiques des PME

Bien qu'il n'y ait pas de définition absolue des PME, on a constaté qu'elles se rejoignent sur plusieurs caractéristiques²⁶ :

2.1. Caractéristiques universelles de la PME :

a. Concentration de la gestion et du pouvoir décisionnel :

Toutes les décisions qui concernent l'entreprise sont prises par le propriétaire dirigeant qui assume pleinement la responsabilité des aspects financiers et techniques de l'affaire.

b. Organisation horizontale :

Les niveaux hiérarchiques sont restreints et les employés sont polyvalents, ce qui leur permet de développer différentes compétences. Cette forme d'organisation leur facilite la mobilisation et l'organisation des ressources de l'entreprise.

c. Faible capacité de financement :

La réticence des marchés à financer les entreprises de petite taille, les a contraint, en plus d'avancer des fonds personnels, à solliciter des fonds auprès de la famille et des amis. Le capital de l'entreprise est donc généralement de type familial.

²⁴ Selma Haj Khelifa (2016), système bâlois et accès des PME au financement bancaire, p. 34.

²⁵ Article n°05 de la Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

²⁶ Azzaoui Khaled (2017), op cité, p. 13-14.

d. Circulation rapide de l'information :

Les informations circulent rapidement entre les employés et le système d'information est simple du fait de la proximité du marché.

e. L'aversion au risque :

Les propriétaires dirigeants des PME expriment une aversion au risque et ripostent par l'adoption des stratégies de niche.²⁷

2.2. Caractéristiques propres aux pays en voie de développement²⁸ :

Dans les pays en voie de développement, les PME font face à deux (02) obstacles majeurs : une insuffisance des compétences humaines et des capacités institutionnelles réduites et se heurtent aux difficultés suivantes :

- Le manque d'informations sur les marchés, les normes, les barrières à l'entrée et à la sortie et les obstacles interdisant l'accès aux marchés et également sur les données statistiques pertinentes et d'institutions de soutien ;
- Rôle prédominant que joue le secteur public dans : la promotion de l'exportation et de l'investissement ;
- Défiance entre le secteur public et privé et les préjugés défavorables à propos du secteur privé ;
- Le poids important du secteur informel et l'absence d'incitations pour les entreprises qui la composent à rejoindre le secteur formel
- Faible capacité de faire entendre leur voix auprès des institutions de l'Etat.

Sous-section 2 : critères de classification des PME en Algérie

Les PME sont classées selon trois critères : la taille, le statut juridique et le secteur d'activité.

1. Classification selon la taille :

Une entreprise Algérienne est classifiée comme PME si elle remplit les critères suivants :

- Effectif : d'un (1) à 250 employés (travaillant à plein temps) ;
- Chiffre d'affaires : n'excède pas quatre (04) milliards de dinar (DZD);
- Total bilan annuel : inférieur à 1 milliard de dinars.

²⁷ Par la concentration sur des gammes de biens et/ou services et sur un segment de clientèle bien précis.

²⁸ Revue de l'OCDE sur le développement (2004), caractéristiques et importance des PME, p. 09.

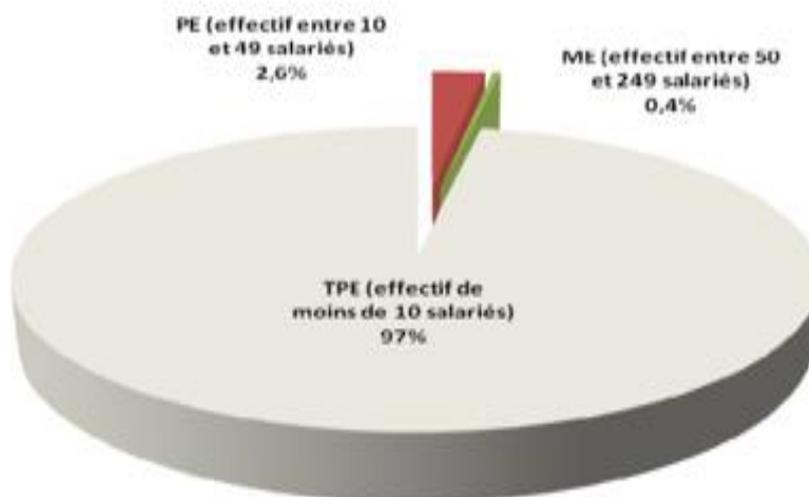
Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires, les PME et le risque de crédit

- L'entreprise n'est pas détenue à plus de 25% par une ou plusieurs entreprises qui ne correspondent pas à la définition de PME.

On peut également affiner la segmentation en les divisant en trois catégories comme suit : **Tableau N°02** : Segmentation des PME selon leurs tailles :

La moyenne entreprise ²⁹ (ME)	La petite entreprise ³⁰ (PE)	La TPE
<ul style="list-style-type: none"> – Effectif : entre 50 et 250 employés permanents ; – Chiffre d'affaires : compris entre 400 millions et 4 milliards de dinars ; – Total bilan : entre 200 millions et 1 milliard de dinars. 	<ul style="list-style-type: none"> – Emploie entre 10 et 49 personnes ; – Chiffre d'affaires inférieur à 400 millions de dinars ; – Total bilan annuel inférieur à 200 millions de dinars. 	<ul style="list-style-type: none"> – Effectif : de 01 à 09 employés ; – Chiffre d'affaires (HT) : inférieur à 40 millions de dinars ; – Total bilan annuel : inférieur à 20 millions de dinars.

Figure N°05: Répartition des entreprises par type de PME en Algérie :



Source : Bulletin d'information statistique de la PME, n°35, du 1^{er} semestre de 2019, p. 08

²⁹ Article n°08 de la Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

³⁰ Article n°09 de la Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

2. Selon le statut juridique :

2.1. Les personnes physiques (entreprise individuelle) :

C'est une entreprise dirigée par son propriétaire (apporteur du capital) qui est aussi l'unique employé. Juridiquement il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de la firme et les biens personnels de l'entrepreneur qui se trouve être le seul responsable de toutes les dettes.

2.2. Les personnes morales :

2.2.1. Les sociétés de personnes :

❖ La société en nom collectif (SNC) :

Société commerciale dont les associés (02 au minimum) profitent de la qualité de commerçant et qui sont entre autres responsables indéfiniment et solidairement des dettes et leur acquittement peut atteindre le patrimoine personnel des associés.

Cette forme juridique n'exige pas un capital minimum obligatoire ce qui encourage les propriétaires des PME en création à l'adopter.³¹

❖ L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) :

Ne comprend qu'un seul associé et on se retrouve face à deux états :

- ✓ Associé unique non gérant : n'est responsable des dettes qu'à hauteur de son apport ;
- ✓ Associé unique gérant : sa responsabilité face aux dettes de l'entreprise atteint ses biens personnels.

2.2.2. Les sociétés de capitaux :

❖ La société à responsabilité limitée (SARL)³² :

Société de capitaux dont les propriétaires au nombre de (02) au minimum et (20) au maximum acquièrent la qualité d'associés-gérants. Son capital social est divisé en parts sociales (à valeur de 1000 DZD au moins) et les associés ne sont responsables qu'à hauteur de leurs apports.

3. Selon le secteur d'activité³³ :

3.1. Les PME de personnes morales :

³¹<http://www.pme-dz.com/forme-juridique-des-entreprises-algeriennes/>

³²<https://www.univ-setif.dz/maison-entrepreneuriat/l-etudiant-entrepreneur/creation-d-entreprises/les-differentes-formes-juridiques>

³³ Bulletin d'information statistique de la PME n°35, du 1^{er} semestre de 2019, p. 09-10.

Tableau N°03 : Répartition des PME (personne morale) par secteur d'activité :

<i>Secteurs d'Activité</i>	<i>PME privées*</i>	<i>PME publiques**</i>	<i>Total</i>	<i>Part en (%)</i>
Agriculture	7275	93	7368	1,12
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	3032	3	3035	0,46
BTPH	188275	15	188290	28,54
Industries manufacturières	102055	73	102128	15,48
Services	358936	60	358996	54,41
Total Général	659573	244	659817	100,00

Source : Ministère de l'industrie, bulletin d'information statistique de la PME n°35, p.09.

3.2. Les PME de personnes physiques :

❖ Les professions libérales :

Ce sont les notaires, les avocats, les huissiers de justice, les médecins, les architectes et les agriculteurs.

Tableau N°04: Professions libérales par secteur d'activité :

	<i>Santé</i>	<i>Justice</i>	<i>Exploitations agricoles</i>	<i>Total</i>
Nbre au 30.06.2019	50 414	26 485	166 860	243 759
Part en %	20,7	10,9	68,4	100

Source : Ministère de l'industrie, op cité, p. 09

❖ Les activités artisanales :

Le nombre total des artisans en Algérie s'élève à plus de 268369 PME en 2019.

Section 03 : Le risque de crédit

La banque est rémunérée pour son activité d'intermédiation entre les agents mais aussi pour le risque qu'elle encourt en octroyant des crédits à des emprunteurs qui peuvent s'avérer défaillants et lui causer des pertes financières : c'est le risque de crédit.

Sous-section 01 : Généralités sur les risques bancaires :

1. Notion de risque :

1.1. Le risque en général :

C'est la possibilité qu'un événement négatif, difficile à anticiper, se produise en impliquant des effets néfastes pour ceux qui le supportent.³⁴

1.2. Le risque en finance³⁵ :

C'est la possibilité que la relation entre une organisation (une banque) et un actif financier (ou un revenu) soit détériorée ou totalement perdue. Un risque est dit financier s'il contient ces éléments :

- ✓ Un revenu ou actif financier dont la détérioration ou la perte (totale ou partielle) peut causer des pertes financière
- ✓ Un établissement ou une personne physique ;
- ✓ L'existence d'un facteur qui peut amener à un changement à même de causer des pertes financières à l'établissement (ou la personne physique).

2. Les principaux risques bancaires :

2.1. Le risque de marché :

C'est pour la banque le risque de pertes sur des positions de bilan et de hors-bilan en conséquence des mouvements défavorables des prix du marché. Il est composé des risques suivants :

- ✓ Risque de taux d'intérêt ;
- ✓ Risque sur les titres de propriété du portefeuille de négociation;
- ✓ Risque de change ;

2.2. Le risque opérationnel³⁶ :

Définit par le comité de Bâle comme étant : «Le risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et systèmes ou d'événements externes ».

³⁴ Karima Modrik (2016), « Evaluation du risque de crédit des PME françaises internationalisées », p. 30

³⁵ Ibid, p. 31

³⁶ Comité de Bâle (2005).

Les risques opérationnels auxquels les banques font face sont classés en sept (07) catégories:

- ✓ Fraude interne ;
- ✓ Fraude externe ;
- ✓ Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail ;
- ✓ Clients, produits et pratiques commerciales ;
- ✓ Dommages aux actifs corporels ;
- ✓ Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ;
- ✓ Exécution, livraison et gestion des processus.

2.3. Risque systémique bancaire³⁷:

Fait référence à une situation de dysfonctionnement qui affecte le système bancaire dans son ensemble et dans laquelle une banque en souffrance (manque de liquidités) peut contaminer toutes les banques de la place (par effet domino) provoquant une insolvabilité généralisée.

Sous-section 02 : Le risque de crédit :

1. Définition:

Le risque de crédit est la possibilité de perte résultant de l'évolution négative de la situation économique et financière du débiteur de la banque.³⁸ Il a à deux dimensions : le risque de défaut et le risque de dégradation de la qualité du crédit :

a. Le risque de défaut (de non-remboursement)³⁹:

C'est le risque de perdre une partie ou la totalité du montant d'un engagement financier sur un débiteur inhérent d'un ou de plusieurs manquements au remboursement de sa dette dans les délais préalablement fixés. Ces deux principales conséquences sont :

- ✓ La perte en capital en raison du non recouvrement des fonds prêtés ;
- ✓ La perte en revenu des intérêts non perçus.

On parle de risque d'émetteur lorsqu'il est porté sur un émetteur de titres de créance (obligations) et de risque de contrepartie lorsque l'engagement porte sur des instruments financiers tels les swaps et les options (produits dérivés).

³⁷ Mouziane Fatma (2016), Effets des facteurs macro-économiques sur la performance des banques algériennes, p. 168.

³⁸ Azzaoui Khaled (2017), op cit, p. 70.

³⁹ Karima Modrik (2016), op cit, p. 33

b. Le risque de dégradation de la qualité du crédit (*downgrading risk*) :

C'est le risque de perte résultant d'une détérioration de la qualité du crédit due à l'affaiblissement de la solidité financière de l'emprunteur. ⁴⁰

2. Les sources du risque de non-remboursement des entreprises :

2.1. Le risque général:

Imputé aux crises générales qui peuvent causer la dégradation de la situation financière du débiteur de la banque ce qui affecte sa capacité à honorer ses engagements. Cela comprend :⁴¹

- **Le risque pays** : la localisation géographique peut être à l'origine de la défaillance du débiteur ;
- **Le risque politique** : les états de guerres, révolutions peuvent causer la destruction des entreprises ;
- **Le risque économique** : crises économiques et monétaires empêchant le transfert de fonds de la part des emprunteurs vers leurs créanciers.

2.2. Le risque professionnel (sectoriel) :⁴²

En lien avec la conjoncture économique dont les évolutions et changements se répercutent sur les conditions d'exploitation commerciale et/ou industrielle de l'activité exercée par le débiteur de la banque. On en cite :

- ✓ Baisse de la demande sur les biens/services du débiteur;
- ✓ Menace des produits de substitution ;
- ✓ Une pénurie des matières premières nécessaires à la continuité de l'activité ;
- ✓ Augmentation du coût des facteurs de production.

2.3. Le risque particulier propre aux PME :

2.3.1. Manque de compétences des dirigeants des PME⁴³ :

Le risque de crédit des PME est très fortement corrélée au :

- ✓ Manque de connaissances et de compétences du propriétaire-dirigeant ;
- ✓ L'inexpérience qui se trouve être derrière les mauvaises estimations de l'évolution du marché dans lequel ces entreprises opèrent.

⁴⁰ Azzaoui Khaled (2017), op cite, p.70

⁴¹ Ibid, p. 72

⁴² Romain Sublet (2016), La gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles professionnels et particuliers, p.18.

⁴³ Karima Modrik (2016), op cite p. 56.

2.3.2. Management inefficace de l'affaire⁴⁴ :

Parmi les causes de défaillance des PME liées à la gestion ;

- ✓ Absence d'un système d'information performant ;
- ✓ Mauvaise gestion des coûts ;
- ✓ Mauvaise planification financière
- ✓ Gestion inefficace du personnel de l'entreprise ;
- ✓ Dépendance aux acteurs de son environnement que ce soit en amont (dépendance d'un seul fournisseur) et/ou en aval (dépendance d'un seul client).

3. Les risques de crédit propres à la banque ⁴⁵:

3.1. Le risque de liquidité :

Est le risque lié à l'activité bancaire traditionnelle de transformation des ressources (dépôts à court terme) en emplois (prêts à moyen et long terme).

Selon le règlement de la Banque d'Algérie c'est « le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable».

Une situation qui amène la banque à recourir au marché interbancaire à un tarif élevé et en cas d'assèchement de ce marché, l'oblige à s'orienter vers son prêteur en dernier ressort (la Banque d'Algérie) à un taux dit « taux d'enfer » qui est au moins égal au « taux débiteur » qu'elle applique pour octroyer des crédits.

3.2. Le risque de taux :

C'est le risque résultant de l'évolution défavorable pour la banque des taux d'intérêt prêteur et emprunteur ce qui se répercute négativement sur sa marge d'exploitation (taux prêteur- taux emprunteur)

3.3. Le risque de change⁴⁶ :

Résulte de la fluctuation du taux de change de la monnaie nationale par rapport aux monnaies étrangères dans lesquelles les prêts bancaires sont libellés.

⁴⁴ Ibid, p. 60

⁴⁵ Azzaoui Khaled (2017), op cite, p. 73

⁴⁶ Ibid.

Sous-section 03 : la gestion du risque de crédit par les banques:

Dans le but de réduire les risques liés au crédit, les banques ont développé des stratégies spécifiques. Ainsi, au niveau interne, leur gestion conduit la banque à mettre en œuvre les politiques suivantes :

1. Les garanties :

Les garanties ou collatéraux sont soit des actifs réels ou des promissaires pour le prêteur. Le principe de base est que l'encours de crédit sur un emprunteur doit être couvert par des sûretés présentées que la banque pourra mettre en jeu en cas de non-remboursement.⁴⁷

1.1. Garanties réelles :

Ce sont des actifs assignés par un débiteur au profit de son créancier pour garantir la dette qu'il a contracté et sont constitués des :

➤ Hypothèque⁴⁸ :

Porte sur des biens immeubles et permet à la banque de les acquérir en cas de défaut sur le remboursement de la dette et peut prendre plusieurs formes :

- ✓ **Hypothèque légale:** moyen de protection légal qui permet aux banques et établissements financiers de recouvrer les pertes infligées par la défaillance de leurs débiteurs
- ✓ **Hypothèque judiciaire:** c'est une garantie obtenue grâce à une décision de la justice et cela après que la banque ait poursuivie juridiquement son débiteur.
- ✓ **Hypothèque conventionnelle:** résulte d'une convention établie entre la banque et son débiteur pour garantir le remboursement de la dette contracté.

➤ Gage et nantissement⁴⁹ :

On parle de nantissement lorsque le débiteur de la banque présente une partie de son patrimoine mobilier incorporel comme garantie au remboursement de sa dette et de gage lorsque l'objet de la garantie est un bien mobilier corporel. Ces garanties peuvent être :

- ✓ Avec droit de dépossession : marchandises, espèces, valeurs mobilières et revenus des immeubles ;
- ✓ Sans droit de dépossession : fonds de commerce, matériel et outillage, marchés publics, etc.

⁴⁷ Hubert de La Bruslerie (2010), analyse financière : information financière, diagnostic et évaluation, p.440.

⁴⁸ Azzaoui Khaled (2017), op cité, p. 113-114.

⁴⁹ Ibid.

1.2. Garanties personnelles⁵⁰:

C'est l'engagement d'une personne physique ou morale à honorer le service de la dette en cas de défaillance du débiteur, et sont constituées de :

➤ Cautionnement :

Définit par le code civil comme étant « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait par lui-même ». ⁵¹

Il y'a deux types de cautionnement :

- ✓ Cautionnement simple : où la caution n'est poursuivie que pour sa part dans le cautionnement;
- ✓ Cautionnement solidaire : dans ce cas la banque est libre de poursuivre le débiteur ou la caution.

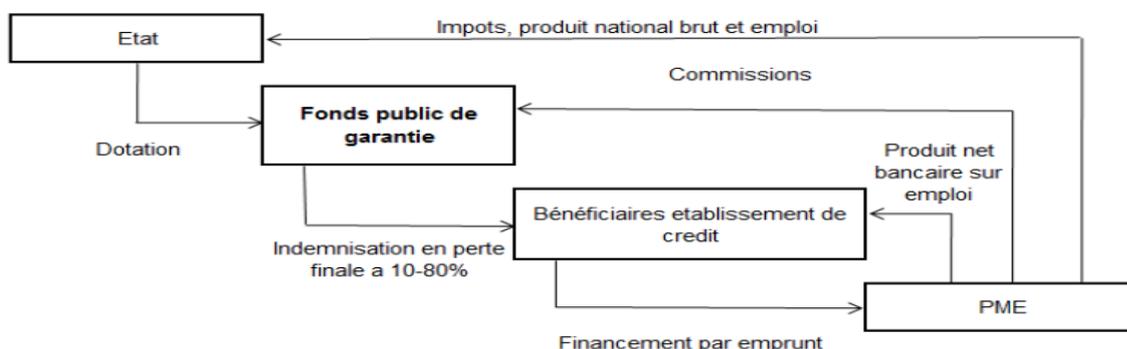
➤ Aval :

C'est une forme particulière du cautionnement solidaire par lequel une tierce partie assure le paiement d'un effet de commerce à la place du débiteur en cas de difficultés.

1.3. Les garanties financières :

La banque peut se libérer d'une partie des pertes financières engendrées par la défaillance des PME sur lesquelles elle détient des créances grâce aux mécanismes de garantie qui permettent la création et l'affectation des ressources aux fonds publics de garantie qui s'engagent à verser des indemnités en cas de réalisation du risque. ⁵²

Figure N°06: L'essentiel sur les mécanismes de garantie



Source : Azzaoui Khaled (2017), op cité, p. 123

⁵⁰ Ibid, p.111.

⁵¹ Article 644 du code civil algérien. Tiré du site <https://www.joradp.dz/TRV/FCivil.pdf> p. 107.

⁵² Azzaoui Khaled (2017), op cité, p. 122

2. La division des risques⁵³ :

Selon l'article 04 du règlement n°2014-02 du 16 Février 2014 : « toute banque ou établissement financier est tenu de respecter en permanence un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques nets pondérés qu'il encourt sur un même bénéficiaire et le montant de ses fonds propres réglementaires. »

En d'autres termes, le risque auquel la banque est exposée sur une même contrepartie ne doit pas excéder 25% du montant total des fonds propres qui lui permettent de se prémunir contre toutes ses expositions au risque.

3. Le classement des créances :

3.1. Les créances courantes⁵⁴:

Sont les créances dont le recouvrement intégral dans les délais contractuels paraît assuré et sont incluses :

- Les créances assorties de la garantie de l'Etat ;
- Les créances garanties par les dépôts constitués auprès de la banque;
- Les créances garanties par les titres nantis pouvant être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée.

3.2. Les créances classées⁵⁵:

Présentent l'une des caractéristiques suivantes :

- ✓ Un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel ;
- ✓ Des impayés depuis plus de trois (03) mois.

Et sont réparties en fonction de leur niveau de risque en :

- Créances à problèmes potentiels ;
- Créances très risquées ;
- Créances compromises.

⁵³ Article 04 du règlement n°14-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations

⁵⁴ Article 04 du règlement n°2014-03 du 16 Février 2014 au classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers.

⁵⁵ Article 05 du règlement n°2014-03 du 16 Février 2014 au classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers.

3.2.1. Les créances à problèmes potentiels :

- Crédits amortissables dont, au moins, une échéance n'est pas réglée depuis 90 jours et les encours des crédits remboursables en une seule échéance qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme ;
- Les créances de toute nature dont le recouvrement total ou partiel est incertain, du fait d'une dégradation de la situation financière de la contrepartie (secteur d'activité en difficulté, endettement excessif, etc.)

3.2.2. Les créances très risquées :

- Les crédits amortissables dont au moins une échéance n'a pas été réglée depuis 180 jours et les crédits remboursables qui ne sont pas réglés depuis 180 jours de la date de leur échéance ;
- Les créances de toute nature dont le recouvrement total ou partiel est plus qu'incertain. Sont notamment visées les contreparties dont la situation financière est fortement dégradée.

3.2.3. Les créances compromises :

- Les créances dont un retard de 360 jours sur le remboursement est constaté, ainsi que les comptes courants débiteurs sans mouvements créditeurs depuis 360 jours ;
- Créances frappées par une déchéance du terme (l'encours restant est exigible immédiatement) ;
- Créances détenues sur une contrepartie en faillite, en liquidation ou en cessation d'activité.

4. Le provisionnement des créances :

Les créances courantes et classées sont provisionnées pour permettre à la banque de rétablir sa situation en cas de persistance du défaut de remboursement et s'applique suivant les règles suivantes :

- Les créances courantes sont provisionnées à hauteur de 1% par an jusqu'à arriver à un taux de provisionnement de 3% ⁵⁶;
- Les créances à problèmes potentiels, très risqués et les créances compromises sont provisionnées respectivement au taux minimum de 20%, 50% et 100% ⁵⁷

⁵⁶ Article 09 du règlement n°2014-03 du 16 Février 2014 au classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers

⁵⁷ Article 10 du règlement n°2014-03 du 16 Février 2014 au classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers

5. Le suivi de la situation des contreparties⁵⁸ :

Après l'octroi effectif du crédit, une gestion active de la relation avec le débiteur est primordiale pour prévenir le risque de dégradation de sa situation en considérant toutes les variables susceptibles d'alerter sur l'évolution du risque encouru. Cela passe par la mise à disposition des informations (financières et non-financières qui reflètent sa solvabilité).

⁵⁸ Rachid Moulay Khatir (2006), la gestion du risque de crédit : considérations théoriques, les cahiers du MECAS n° 02, p. 165

Conclusion :

L'institution bancaire contribue à l'épanouissement de la sphère économique en accordant des crédits qui servent à financer les cycles d'exploitation et de financement des entreprises. En contrepartie, elle s'expose au risque qu'ils faillent à honorer leurs engagements, la mettant dans une situation critique.

Nous avons pu constater que les PME sont davantage plus risquées du fait de la fragilité de leurs structures, de la défaillance de leurs systèmes et du manque d'expérience et de compétences managériales de leurs dirigeants.

Pour y remédier, des méthodes de gestion ont été établies, la plus courante étant la prise de garanties avec pour les PME la possibilité que les crédits soient garantis par l'Etat qui supporte donc avec l'établissement une partie des pertes subies en cas de défaillance à honorer leurs engagements financiers. En plus, d'autres méthodes dont le classement et le provisionnement des créances et le suivi en continu des situations économiques et financières des débiteurs.

Chapitre II

Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Introduction :

Ce chapitre sera divisé en trois (03) sections et nous y exposerons :

Dans la première section : la réglementation qui contrôle les activités bancaires et qui exige la mise en place de moyens de couverture contre les risques inhérents aux opérations de crédit.

Dans la deuxième section, les méthodes empiriques utilisées pour évaluer la santé économique et financière des entreprises : l'analyse financière ainsi que les méthodes de notation.

Dans la troisième section, nous aborderons les méthodes statistiques d'évaluation du risque de crédit.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Section 01 : La réglementation prudentielle du risque de crédit :

Un comité constitué des gouverneurs des banques centrales des pays du dix « comité de Bâle » a été créée dans les années (1970) dans le but de réglementer l'activité bancaire et prévenir le risque de faillite des banques qui a comme principale conséquence d'affecter le système financier dans son ensemble par effet domino. Son objectif, la constitution par les banques de fonds propres qui serviront à éponger les pertes financières principalement liés aux opérations de crédit.

Sous-section 01 : L'accord de Bâle I

1. Le ratio Cooke :

L'accord de Bâle I (1988) est ressorti avec un ratio de solvabilité appelé Ratio COOKE qui détermine un niveau minimum de fonds propres dont doivent disposer les banques pour absorber les pertes liés aux crédits tel que :

$$\text{Ratio COOKE} = \text{Fonds propres réglementaires} / \text{Risques de crédit pondérés} \geq 8\%$$

Les pondérations signifient que les contreparties de la banque ne présentent pas tous le même profil de risque et sont réparties en trois (03) catégories comme suit :

Tableau N°05 : Pondérations des créances sous Bâle I¹ :

Contrepartie et types de créances	Critère institutionnel	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
Souverain États ou banques centrales	Cas général	0 %	100 %
	Emprunts libellés et financés en devise nationale		0 %
Banque	Cas général	20 %	100 %
	Emprunts garantis par une banque d'un pays membre de l'OCDE*		20 %
Secteur privé Entreprise, particulier	Cas général		100 %
	Crédits hypothécaires intégralement couverts par un bien immobilier		50 %

Source : Céline Baud (2013), « IX. L'extension du capitalisme financier par les instruments : la réforme de la réglementation de Bâle sur le risque de crédit »

¹ OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

2. Les objectifs du ratio COOKE²:

- ✓ Renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international ;
- ✓ Contenir les risques de perte liés aux opérations de crédit.

3. Répercussions de l'application du premier ratio COOKE³ :

- ✓ Réglementation jugée trop coûteuse ;
- ✓ Émergence des produits dérivés : fuite vers le marché financier qui a engendré le risque de marché.

Puis en (1994), et pour prendre en compte ce risque, le comité de Bâle a modifié le ratio Cooke :

$$\text{Ratio COOKE} = \text{Fonds propres réglementaires} / \text{risques de crédit pondérés} + \text{risque de marché} \geq 8\%$$

4. Limites de Bâle I⁴:

- ✓ Les pondérations attribuées aux contreparties ne prennent pas en compte les probabilités de défaut et les évolutions des situations financières et économiques des contreparties dans le temps (pondérations fixes).
- ✓ Le risque opérationnel, systémique qui sont aussi des sources de pertes pour les établissements ne sont pas pris en compte ;
- ✓ Une segmentation trop simpliste des catégories de risque;
- ✓ Ne tient pas compte du fonctionnement interne des banques ;
- ✓ Le ratio ne tient pas compte de la concentration des risques sur les signatures, de la diversification sectorielle.

Sous-section 02 : l'accord de Bâle II

1. Pilier 1 : L'exigence minimale de fonds propres

Le niveau minimum de fonds propres exigés est encore de 8% du total des risques pondérés mais on a inclus cette fois-ci le risque opérationnel :

$$\text{Ratio Mac Donough} = \text{Fonds propres} / \text{risques de crédit pondérés} + \text{risque de marché} + \text{risque opérationnel}$$

² Ben Ahmed Lachiheb Anis (2019), Système de notation interne des entreprises, p. 19.

³ Azzaoui Khaled (2017), op cit, p. 77

⁴ Ben Ahmed Lachiheb Anis (2019), op cit, p. 28.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Sous Bâle II, les fonds propres réglementaires sont répartis en deux catégories : les fonds propres de base (tier1) et les fonds propres complémentaires (tier 2).

On a aussi introduit des méthodes pour mesurer le niveau des risques de crédit encourus sur les contreparties afin de constituer le capital nécessaire à l'absorption des pertes.

Ainsi, pour mesurer le risque de crédit trois approches ont été mises en place par le comité de Bâle⁵ :

➤ **L'approche standard :**

Permet aux établissements bancaires, pour satisfaire les exigences en fonds propres réglementaires de recourir aux pondérations forfaitaires appliquées sur la base des évaluations externes reconnues par les autorités de contrôle : celles des agences de notation.

➤ **L'approche IRB⁶:**

C'est une approche par les notations internes, c'est-à-dire qu'elle implique les banques dans le processus d'estimation des probabilités de défaillance des contreparties et des fonds réglementaires nécessaires pour éponger les pertes qui leurs sont rattachées.

Les principales caractéristiques de cette approche sont :

- **PD (default probability / probabilité de défaut)** : exprime la probabilité de défaillance de la contrepartie, c'est-à-dire, qu'elle ne veuille pas ou ne puisse pas remplir ses engagements contractuels ;
- **LGD (loss given default / pertes en cas de défaut)** : représente le pourcentage de perte que la banque subirait par rapport au montant du crédit au moment du défaut ;
- **EAD (exposure at default / exposition en cas de défaut)** : c'est l'encours du crédit exposé au moment du défaut.

On distingue par ailleurs deux sous-approches IRB qu'on différencie par le niveau d'indépendance de la banque dans l'évaluation de ses besoins en fonds propres :

⁵ Thoraval Pierre-Yves (2006), Le dispositif de Bâle II : rôle et mise en œuvre du pilier 2, p. 126

⁶ Henri-Blaise N'Damas (2017), « Dans quelle mesure une démarche d'intelligence économique permettrait-elle une réduction du risque de crédit bancaire ? », p. 113-114.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Tableau N°06 : Les méthodes IRB

IRB fondée	IRB avancée
Les banques qui l'appliquent sont en mesure de déterminer en interne les probabilités de défaut des contreparties ce qui nécessite d'avoir des algorithmes performants, les autres paramètres du risque de crédit (EAD, LGD) sont fixés par la réglementation bâloise	Exige des banques voulant l'appliquer de détenir des modèles internes complets de risque de crédit. Elle permet d'étudier non seulement la probabilité de défaut mais aussi les répercussions après défaillance. ⁷

2. Pilier 2 : La surveillance prudentielle

Repose sur la surveillance de l'application des règles prudentielles par les établissements bancaires, pour ce faire, les autorités de contrôle procèdent à une estimation propre du niveau des risques présentés par les contreparties et la comparer aux estimations faites par les établissements.

3. Pilier 3 : La discipline de marché :

Son objectif est de réussir à améliorer la transparence financière en exigeant des banques la communication des informations nécessaires pour apprécier l'adéquation de leurs fonds propres réglementaires.

4. Bale II et le financement des PME⁸ :

Bale II a reconnu la spécificité des PME en termes de taille, chiffre d'affaires annuel et de montant des crédits qui leur sont octroyés, et leur attribué une pondération à part dans le cadre d'une segmentation plus fine des profils de risque.

Selon Haj Khelifa. S. (2016), grâce à la différenciation des pondérations, les tarifs sont appliqués en fonction du profil de risque. Ce qui permet d'affiner la détermination du coût des crédits à l'égard des PME.

⁷ Henri-Blaise N'Damas (2017), op cité, p. 113.

⁸ Valérie Golitin (2009), Secrétariat général de la commission bancaire : le financement des PME et la réforme de Bâle II

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Sous-section 03 : l'accord de Bâle III:⁹

Après la crise des *subprimes* (2007-2008) qui est survenue peu de temps après la publication de Bâle II (2006), le comité de Bâle a mis en place des réformes dont le principal objectif a été de limiter l'impact néfaste de la volatilité du marché financier sur le système bancaire international par le renforcement quantitatif et qualitatif des fonds propres réglementaires des banques.

Ainsi, en plus d'exiger aux banques le maintien d'un ratio de solvabilité supérieur à 8%, de nouveaux ratios sont ajoutés :

1. Le volant de conservation des fonds propres ;

$$\text{VLS} = \text{Fonds propres de base} / \text{RC+RM+RO} \geq 2.5 \%$$

2. Les Ratios de liquidité :

2.1. Le ratio de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio*): exige des banques la détention d'un stock d'actifs non risqués et facilement négociables sur le marché pour résister pendant 30 jours à une crise :

$$\text{RLCT} = \text{Encours d'actifs liquides de haute qualité} / \text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 prochains jours} \geq 100 \%$$

2.2. Le ratio de liquidité à long terme (*net stable funding ratio*): a le même objectif mais sur un horizon d'un an.

$$\text{RLLT} = \text{Montant de financement stable disponible} / \text{Montant de financement stable exigé} \geq 100 \%$$

3. Le ratio de levier¹⁰ :

Calculé pour contrôler la taille des expositions de la banque, il complète les exigences en fonds propres basées sur le risque et contribue à prévenir l'effet de levier excessif au bilan et hors bilan :

$$\text{RL} = \text{Fonds propres de base} / \text{Expositions} \geq 3 \%$$

⁹ Azzaoui Khaled (2017), op cité, p. 80.

¹⁰ Bâle III, ratio de levier et exigences de publicité (janvier 2014), p. 01.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Section 02 : L'évaluation empirique du risque de crédit des entreprises

Les méthodes empiriques traitent les informations des entreprises pour en tirer une appréciation du risque en se basant sur des critères prédéfinis par des experts.¹¹

Sous-section 01 : L'analyse financière :

1. Définition :

L'analyse financière consiste à traiter et à analyser les informations tirées des états financiers (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, annexes) pour apprécier la solidité financière et détecter les difficultés qui peuvent provoquer la cessation des paiements des contreparties.¹²

2. Les sources d'informations:¹³

2.1.Sources internes aux entreprises :

Les états comptables et financiers :

- a. **Le bilan** : document de synthèse comptable dans lequel figurent à l'actif les droits de propriété de l'entreprise et les créances qu'elle détient, et au passif ses engagements envers les propriétaires et les tiers.
- b. **Compte de résultat** : document comptable, synthétisant les ressources et les charges provoqués par l'activité de l'entreprise.
- c. **Les annexes** : document joint au bilan et au compte de résultat et qui détaille les variations d'un exercice comptable à un autre.

Les documents non-financiers : business plan, statistiques commerciales et techniques, plans de développement, études prévisionnelles commerciales, etc.

2.2. Sources externes aux entreprises :

- Historique de la relation (bases de données..) ;
- Fichiers de la centrale des risques et des impayés de la Banque d'Algérie ;
- Fichiers de la centrale des bilans.
- Les études sectorielles.

¹¹ Kharoubi et Philippe(2016), op cité, p. 47.

¹²<http://nicolasfinot.com/>

¹³ Benabdelmoula Faiza (2017), les déterminants d'octroi de crédits bancaires aux entreprises : étude comparative entre la banque conventionnelle et la banque islamique, p. 72-73.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

3. Démarche de l'analyse financière :

3.1. Analyser l'équilibre bilanciel :

La banque procède à l'analyse de l'existence d'un équilibre financier par deux approches :

a) Par le haut du bilan¹⁴:

Le besoin en fond de roulement (BFR) résultant des décalages entre encaissements et décaissements liés à l'activité doit être financé par les ressources stables de l'entreprise composées par les capitaux propres, les provisions spécifiques réglementaires et les dettes financières (DLMT¹⁵) :

Pour satisfaire ce besoin, l'entreprise doit présenter un excédent des ressources stables (capitaux permanents) sur les emplois stables (actifs immobilisés) de manière à ressortir un fond de roulement :

$$\text{Fond de roulement} = \text{ressources stables} - \text{emplois stables}$$

➤ **Le ratio de fond de roulement** : permet d'évaluer l'ampleur de l'équilibre financier,

$$\text{RFR} = \text{fond de roulement} / \text{besoin en fond de roulement}$$

→ Interprétation : Il faut que le ratio soit supérieur à 1

➤ **La trésorerie** :

Est obtenue par le calcul de la différence entre le fond de roulement et le besoin en fond de roulement de l'entreprise :

$$\text{Trésorerie nette} = \text{fond de roulement} - \text{besoin en fond de roulement}$$

→ Interprétation : une trésorerie importante est signe de bonne santé financière, « c'est un élément illustratif de la capacité de l'entreprise à maintenir une bonne santé financière à long terme. »¹⁶

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Dettes à moyen et long terme.

¹⁶ <http://nicolasfinot.com/>

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

b) Par le bas du bilan:

Consiste pour la banque de mesurer l'aptitude de l'entreprise à faire face à ses dettes grâce aux fonds dégagés par son activité. Cela passe par le calcul des ratios de liquidité :

Tableau N°07 : les ratios de liquidité

Ratios	Formule
Ratio de liquidité générale	Actif circulant/ passif circulant
Ratio de de liquidité réduite	Actif circulant-stocks / passif circulant
Ratio de liquidité immédiate	Disponibilités/ passif circulant

→ Interprétation : ces trois ratios de liquidité doivent être supérieurs à l'unité (> 1) pour qu'il y ait équilibre financier. Par ailleurs, le manque de liquidités peut entraîner l'entreprise à une situation de cessation des paiements en cas de manquement au remboursement des dettes dans leurs échéances fixées. ¹⁷

3.2. Analyser l'activité de l'entreprise:

Consiste pour le banquier d'analyser les soldes intermédiaires de gestion (SIG) et la capacité d'autofinancement (CAF) :

3.2.1. Les soldes intermédiaires de gestion¹⁸ :

Sont des indicateurs d'activité qui articulent les différents flux du compte des résultats et avancent par conséquent les étapes de création de la valeur et de formation du résultat net ou de la perte nette de l'entreprise.

a. La marge commerciale :

Représente la marge réalisée sur les ventes de marchandises et concerne les entreprises ayant une activité commerciale, tel que :

Marge commerciale = vente de marchandises – coût d'achat des marchandises vendues

¹⁷ Benabdelmoula Faiza (2017), op cité, p.67.

¹⁸ Hubert de la bruslerie, op cité, p. 165.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

b. La production de l'exercice :

C'est un solde qui fait référence à l'activité de transformation des entreprises industrielles :

$$\text{Production de l'exercice} = \text{production vendue} + \text{production stockée} + \text{production immobilisée}$$

c. Valeur ajoutée:

C'est un indicateur qui mesure l'ampleur de l'activité de l'entreprise :

$$\text{Valeur ajoutée} = \text{marge commerciale} + \text{production de l'exercice} - \text{consommation de matières premières et approvisionnement} - \text{autres charges et charges externes}$$

d. Excédent brut d'exploitation :

Ce solde représente le surplus généré par l'exploitation de l'entreprise après rémunération des salariés et versement des impôts liés à la production. ¹⁹

$$\text{EBE} = \text{valeur ajoutée} + \text{subventions d'exploitation} - \text{charges de personnel} - \text{impôts et taxes}$$

e. Le résultat d'exploitation :

Mesure la richesse créée tout en prenant en compte la dépréciation et l'amortissement des actifs économiques enregistrés au bilan de l'entreprise :

$$\text{Résultat d'exploitation} = \text{EBE} + \text{reprises sur provisions et transfert de charges} + \text{autres produits d'exploitation} - \text{dotations aux amortissements et aux provisions} - \text{autres charges d'exploitation}$$

f. Le résultat net :

C'est le dernier solde du compte des résultats, il est obtenu après versement des participations des salariés et de l'impôt sur les bénéfices

$$\text{Résultat net} = \text{résultat d'exploitation} + \text{résultat hors exploitation} - \text{participation des salariés au bénéfice} - \text{impôts sur les bénéfices}$$

Nb : résultat hors exploitation = produits exceptionnels – charges exceptionnelles.

¹⁹Ibid, p. 168.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

3.2.2. La capacité d'autofinancement (CAF) : ²⁰

La CAF représente le surplus monétaire dégagé en prenant en compte non seulement les charges d'exploitation mais également les charges financières et les charges exceptionnelles tel que :

$$\text{CAF} = \text{tous les produits encaissables (sauf produits de cession)} - \text{toutes les charges décaissables}$$

La solvabilité est la capacité d'une entité à honorer ses engagements financiers à tout moment que la banque mesure à travers:

3.3.1. L'analyse de la structure :

➤ **Le ratio *gearing* (levier)** : est le ratio le plus scruté par les banquiers :

$$\text{Gearing} : \text{Dettes financières nettes (DMLT+DCT- disponibilités et assimilés)} / \text{Capitaux propres}$$

→ Interprétation : ce ratio reflète la structure financière de l'entreprise (le poids de ses dettes financières), ses choix de financement (plutôt interne ou externe). Selon Kharoubi et Philippe (2016), ce ratio est comparable à ceux des concurrents de l'entreprise et s'avère très significatif en termes de risque financier : plus le *gearing* est fort, plus le risque est élevé.

Les banques se penchent également sur l'analyse des ratios de structure suivants :

Tableau N°08 : les ratios de structure

Ratio	Formule
Ratio de valeur liquidative	Actif net/ dettes CT+LMT
Ratio de solvabilité	Fond propres nets / total bilan
Ratio d'autonomie financière	Capitaux propres / capitaux permanents

²⁰ Ibid, p. 176

²¹ Kharoubi et Philippe (2016), op cité, p. 55-56.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

3.3.2. L'analyse du service de la dette ²² :

➤ **Le ratio de couverture de la dette** (*Debt Service Coverage ratio* ou **DSCR**):

Mesure le service de la dette qui comprend le remboursement du principal et des intérêts par les

$$\text{DSCR} = \text{DMLT} / \text{EBE}$$

ressources d'exploitation dégagés par l'entreprise tel que ;

→ Interprétation : un ratio DSCR élevé indique que l'entreprise est fortement endettée puisqu'elle utiliserait une grande partie des revenus de son activité pour honorer le paiement de ses dettes.

➤ **Le ratio de couverture des intérêts :**

Mesure la capacité de l'entreprise à couvrir les intérêts provoqués par ses dettes par les revenus de son activité et se calcule comme suit :

$$\text{R} = \text{Charges financières} / \text{EBE}$$

→ Interprétation : si ce ratio est élevé, il signale que la situation financière est défavorable.²³

➤ **Le ratio de capacité de remboursement :**

Mesure le temps nécessaire à une entreprise pour couvrir la totalité de ses dettes grâce aux flux générés par son activité (CAF):

$$\text{RCR} = \text{Dettes financières nettes} / \text{CAF}$$

→ Interprétation : ce ratio doit être compris entre 3 et 4 (la norme varie selon le secteur d'activité).

3.4. Analyser les délais d'écoulement (ratios de rotation): ²⁴

Mesurent la durée que mettent les éléments d'actif (stocks, délais clients) et de passif (délais fournisseurs) pour se renouveler :

²² Nicolas Finot (2019), op cité.

²³ <http://financedemarche.fr/finance/comment-calculer-le-ratio-de-couverture-des-interets-definition-exemple#:~:text=Exprim%C3%A9%20%C3%A0%20travers%20un%20chiffre,est%20dans%20une%20situation%20favorable.> Visité le 21/07/2020 à 13 :20

²⁴ Hubert de la Bruslerie, op cité, p. 227-230.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

a. Délais d'écoulement des stocks :

L'entreprise calcule un délai pour chaque élément stocké :

Tableau N°09 : formules de calcul des délais d'écoulement

Stock	Formule
Matières premières	stocks de matières premières/ Coût d'achat des matières consommées (HT) *360
Produits finis	Stock de produits finis / (ventes HT – résultat d'exploitation) *360
Marchandises	stock de marchandises / (achat de m/es + stock initial – stock final) *360

b. Délais d'écoulement des dettes fournisseurs :

Ce sont les délais de paiement accordés à l'entreprise par ses fournisseurs (exprimés en jours) :

$$\text{Délais fournisseurs} = \frac{\text{encours des dettes fournisseurs d'exploitation} - \text{avances}}{\text{achats TTC}} * 360$$

c. Délais d'écoulement des créances clients :

Représentent les délais de paiement moyens accordés aux clients de l'entreprise :

$$\text{Délais clients} = \frac{\text{encours des créances} + \text{effets escomptés non échus (EENE)} - \text{avances clients}}{\text{ventes TTC}} * 360$$

3.5. Analyser la rentabilité :

C'est une analyse qui a comme principal objectif d'estimer le niveau de volatilité des résultats de l'entreprise indispensables à la pérennité de l'activité exercée et à son développement (par l'autofinancement des investissements) mais qui servent également au remboursement des dettes extérieures contractées.²⁵

Les principaux indicateurs de rentabilités sont :²⁶

➤ Le ratio de rentabilité économique :

²⁵ Benabdelmoula Faiza (2017), op cité, p. 74.

²⁶ Ibid, p. 75

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Ce ratio montre l'aptitude de l'entreprise à dégager des bénéfices, en d'autres termes, c'est sa capacité à couvrir la totalité du coût de son endettement et à honorer ses engagements envers les associés ;

$$RE = EBE / \text{capitaux investis (capitaux propres + empruntés)}$$

Et aussi :

$$RE = \text{résultat d'exploitation} / \text{actifs économiques}$$

➤ Le ratio de rentabilité financière :

Mesure la capacité de l'entreprise à ressortir un rendement sur ses capitaux propres investis ;

$$RF = \text{Résultat net} / \text{capitaux propres}$$

Sous-section 02 : La notation interne

1. Définition :

C'est une méthode interne d'appréciation du risque de perte résultant de la défaillance des contreparties qui vient appliquer l'approche IRB et où la banque évalue elle-même le risque en exploitant les informations qu'elle détient sur eux. A l'issue de la notation, les emprunteurs sont classés suivant le niveau de risque qu'ils présentent pour la banque : par profil de risque.

2. L'attribution de la note²⁷ :

La note globale est attribuée en combinant deux (02) notes :

- a. **La note quantitative** : fondée sur les informations financières (notamment les ratios d'endettement, liquidité, rentabilité, etc.).
- b. **La note qualitative** : apprécie la qualité de l'information extra-financière : forme juridique de l'entreprise, qualité du management (notamment le profil du dirigeant), environnement,

²⁷ Ibid, p. 474-475

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

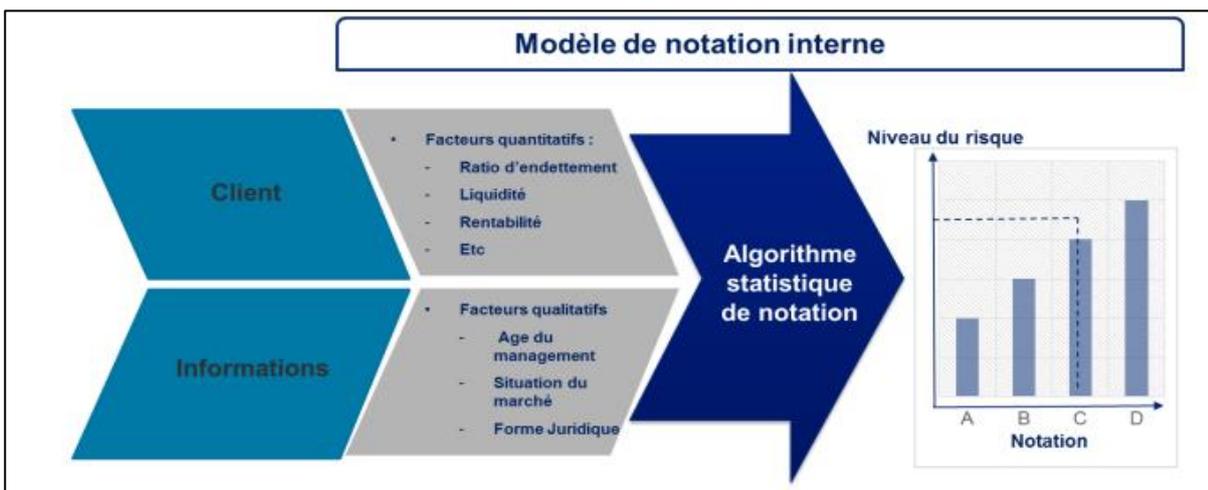
positionnement stratégique de l'entreprise dans son secteur d'activité, historique des relations bancaires (incidents antérieurs)

Pour attribuer ses propres notations, les banques utilisent un système de notation défini par le comité de Bâle comme suit :

« Un système de notation recouvre l'ensemble des processus, méthodes, contrôles ainsi que les systèmes de collecte et informatiques qui permettent d'évaluer le risque de crédit, d'attribuer des notations internes et de quantifier les estimations de défaut et de pertes.»²⁸

Pour le construire et choisir les pondérations adéquates aux paramètres financiers et qualitatifs du risque de crédit, les institutions bancaires se basent sur les avis d'experts.

Figure N°07 : descriptif d'un modèle de notation interne



Source : Haj Khelifa Selma (2016), op cité, p. 102

Sous-section 02 : La notation externe (*rating*) :

1. Définition :

La notation externe représente la base de l'approche standard apporté par l'accord de Bâle II, elle permet à la banque de connaître la classe de risque de ses contreparties à travers les notes qui leur sont attribuées par les agences de rating.²⁹

²⁸ Document consultatif du comité de Bâle de Juin 2006

²⁹ Aliane Samra et Amri Hakima (2013), op cité, p. 35

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Également appelée la « notation financière », elle est apparue avec la création des trois plus grandes agences de rating :

- ✓ Moody's Investors Service Incorporation (1909);
- ✓ Fitch Investors Service Incorporation (1922) ;
- ✓ Standard & Poor's (1924)

La notation par les agence s'appuie sur des grilles allant de « AAA » (triple A) qui traduit la qualité de crédit la plus élevée, à « D » pour défaut et qui signale un risque de défaut de remboursement fort probable.³⁰ Les mentions (+) ou (-) sont aussi utilisées.

2. Typologie des notations attribuées: Les agences de notation émettent deux (02) types de notations aux entreprises :³¹

- **Notation de référence** : porte sur l'émetteur d'instruments financiers (titres) qui permet de juger son niveau de solvabilité même en l'absence d'émission de titres ;
- **Notation traditionnelle** : porte sur un titre émis sur le marché et traduit la capacité de son émetteur à honorer sa dette (principal et intérêts).

Elles sont également divisées en :³²

- **Notation à court terme** : mesure la capacité de la contrepartie à faire face à ses dettes à court terme ;
- **Notation à long terme** : mesure la capacité de remboursement à plus d'un an, se penche sur une évaluation de la probabilité de défaillance et à une anticipation des pertes éventuelles sur la contrepartie.

3. Le processus de notation par les agences³³:

La note s'obtient en combinant les résultats des différentes étapes :

- Analyse de la position dans le marché ;
- Analyse de l'environnement économique et réglementaire ;
- Analyse financière de l'entreprise ;
- Analyse des aspects qualitatifs.

³⁰ Cherfa Meriem (2012), Modélisation du risque de crédit, p. 36

³¹ Aliane Samra et Amri Hakima (2013), La réglementation prudentielle en Algérie et son niveau de conformité avec les standards de Bâle 1 et Bâle 2, p. 37

³² Ibid, p. 38

³³ Ibid, p. 39.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Et fait l'objet d'un suivi permanent de la part des agences (annuel, suite aux changements d'informations, etc.)

4. Usages de la notation des contreparties ³⁴ :

a. Détermination du niveau des provisions :

Du fait de la forte corrélation entre le taux des provisions et le niveau de risque encouru par la banque, les informations relatives aux notations permettent alors de provisionner les pertes en fonction de la classe de risque à laquelle appartient chaque contrepartie.

b. Intégration du coût du risque dans la tarification des crédits :

Permet de faire assumer à chaque contrepartie le coût des risques auxquels il expose la banque. Ainsi, celui qui présente un risque faible se voit octroyer des crédits à des tarifs plus faibles que celui qui présente un risque élevé.

c. Fixation des limites de crédit (rationnement) :

La notation des entreprises permet à banque de déterminer le plafond des crédits à octroyer en fonction de leur classe de risque.

d. Allocation du capital économique :

La notation est nécessaire pour mettre en place la démarche RAROC (*risk adjusted return on capital*) qui constitue une approche de mesure de performance de la banque en termes de rentabilité ajustée aux risques du portefeuille et qui permet de définir une règle d'allocation optimale des fonds propres économique.

³⁴ Aliane Samra et Amri Hakima (203), op cité, p. 41.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Section 03 : Les méthodes quantitatives d'évaluation du risque de crédit :

Afin de remédier aux problèmes causés par la nature subjective des méthodes empiriques d'évaluation du risque de crédit, d'autres méthodes dites quantitatives basées sur les mathématiques ont été développées. La méthode du crédit-scoring en est la principale.

Sous-section 01 : Le crédit-scoring

1. Définition :

Le crédit-scoring correspond à une méthode statistique d'évaluation du risque de crédit qui tente de synthétiser un certain nombre de variables dites explicatives sous forme d'un indicateur (score/ note de risque) susceptible de distinguer les entreprises saines des entreprises défaillantes.³⁵

Son but est de réussir à mesurer ou prédire la performance des créances futures en se basant sur les performances des créances passées.³⁶

2. Étapes de construction d'un score :

a. Définir l'événement à détecter:

Il s'agit de choisir le critère de discrimination, qui est le défaut (non-respect d'un engagement) et sont considérés les points suivants pour l'identifier :³⁷

- ✓ Arriéré de paiement de plus de trois mois (90 jours d'impayés) ;
- ✓ Une non-comptabilisation des intérêts courus non encaissés ;
- ✓ La faillite juridique de l'entreprise ;
- ✓ Un ajustement pour risque de crédit des provisions réglementaires (pour risques et charges).

b. Construire l'échantillon d'estimation ³⁸ :

L'échantillonnage : Il faut pour se faire disposer de deux sous-échantillons : l'un est constitué d'entreprises ayant connu l'événement à prédire, l'autre au contraire d'entreprises dites saines. Et l'échantillon doit également être homogène, c'est-à-dire, les entreprises qui le constituent ne

³⁵ Azzouz El Hamma (2011), La gestion du risque crédit par la méthode du scoring: cas de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra, p. 04

³⁶ Cherfa Meriem (2012), op cit, p. 30

³⁷ Sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013

³⁸ Kharoubi et Philippe (2016), op cit, p. 82

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

doivent pas présenter des différences structurelles (ce qui amène souvent les banques à modéliser des scores par secteur, taille).

c. Définir l'horizon³⁹ :

L'horizon du modèle de score dépend de l'historique d'informations en main, ceci dit, un horizon d'une (01) année et généralement retenu (parce que les états financiers sont annuels).

d. Choisir les variables de la fonction score⁴⁰:

La robustesse d'une fonction score dépend de la capacité prédictive de ses variables composantes qui doivent par ailleurs être faiblement corrélées pour ne pas biaiser le modèle.

Les variables utilisées sont de deux types :

- ✓ **Variables comptables** : reflètent la solidité financière de l'entreprise (les ratios d'endettement, liquidité, rentabilité..) ;
- ✓ **Variables extracomptables** : résument les autres aspects : forme juridique, âge de l'entreprise, secteur d'activité, date d'entrée en relation, le mouvement confié, etc.

e. Choisir la technique statistique⁴¹ :

Le choix du modèle dépend de la nature des données explicatives et des variables à expliquer.

f. Modélisation et tests⁴² :

C'est la phase de construction effective du modèle et de sa validation par les méthodes de l'inférence statistique (test de normalité, khi deux, Fisher, Pearson, etc.). Son efficacité est jugée par le taux de bon classement des entreprises, notamment en le testant sur un échantillon « de validation » différent de l'échantillon qui a servi à la modélisation.

3. Les méthodes de scoring⁴³:

Les méthodes de scoring les plus utilisées dans le secteur bancaire sont l'analyse discriminante linéaire (ADL) et la régression logistique, le principe est de calculer le score comme combinaison des variables explicatives du défaut (la fonction score).

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Cherfi Meriem (2012), op cité, p. 32.

⁴¹ Azzouz El Hamma (2011) , op cité, p. 06.

⁴² Kharoubi et Philippe (2016), op cité, p. 83.

⁴³ Gilbert Saporta (2003), La notation statistique des emprunteurs ou « scoring », p. 02.

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

3.1.L'analyse discriminante linéaire (méthode paramétrique) ⁴⁴

Consiste à trouver la fonction score qui modélise la relation entre une variable qualitative à deux modalités (entreprise saine, entreprise défaillante) et plusieurs variables quantitatives de manière à assurer au mieux la distinction entre les deux sous-ensembles par la détermination des pondérations les plus discriminantes qu'on estime par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO).

Hypothèses fondamentales :

- ✓ Indépendance des variables explicatives ;
- ✓ Distribution des variables explicatives selon la loi normale multi-variée ;

Sa formule s'écrit comme suit :

$$Z = \alpha + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_n X_n$$

- Z** : le score de l'entreprise ;
- α** : Constante ;
- β_i** : coefficients de la combinaison linéaire avec $i= 1, \dots, n$;
- X_i** : variables explicatives quantitatives et $i=1, \dots, n$.

Pour obtenir une règle de décision (seuil critique d'affectation) ; on pose un seuil (c), tel que ;

Si $Z \leq c \rightarrow$ l'entreprise est affectée au sous-ensemble 1 ;

Sinon \rightarrow l'entreprise est affectée au sous-ensemble 2 (ou vice-versa).

3.2.La régression logistique :⁴⁵

C'est une méthode probabiliste c'est-à-dire détermine la probabilité qu'une entreprise soit défaillante. Elle intègre les variables qualitatives dans la modélisation de la fonction score et n'impose pas la condition de normalité dans la distribution des variables explicatives mais exige néanmoins qu'elles soient faiblement corrélées.

⁴⁴ Younes Boujelbene et Sihem Khemakhem (2013), prévision du risque de crédit : une étude comparative entre l'analyse discriminante et l'approche neuronale, p. 03-04

⁴⁵ Kharoubi et Philippe (2016), op cit, p.87

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

La variable à expliquer est qualitative, dichotomique⁴⁶ et binaire et les coefficients des variables explicatives sont estimés par la méthode de maximum de vraisemblance. La formule s'écrit :

$$Y_i = \text{Somme } (X_i * \beta_i) + \epsilon_i$$

Y_i : variable expliquée binaire

X_i : variable explicative quantitative ou qualitative ;

β_i : coefficient/ pondération ;

ϵ_i : le terme d'erreur.

Il y a par ailleurs deux modèles de régression logistique différenciés par la loi de probabilité que suit le terme d'erreur dans chacun d'eux :

→ Modèle Logit : dans ce modèle, le terme d'erreur suit une loi logistique ;

→ Modèle Probit : le terme d'erreur suit une loi normale.

4. Avantages du crédit-scoring⁴⁷ :

4.1. La délégation de la décision de crédit :

L'utilisation du crédit scoring permet la standardisation de la procédure d'octroi de crédit ; et d'affecter objectivement chaque client suivant le niveau de risque qu'il présente et permet donc à la direction de déléguer la décision d'octroi de crédit aux employés qui n'ont pas assez d'expérience.

4.2. Réduction du biais humain :

L'objectivité de la méthode permet de réduire très considérablement le biais résultant du jugement humain.

4.3. Prise en compte d'une multitude de facteurs :

L'évaluation du risque de crédit par la méthode du crédit scoring permet de prendre en considération une multitude de facteurs de risque ; elle permet par sa procédure d'exploiter beaucoup de variables déterminantes du comportement de remboursement

⁴⁶ Donne une information catégorique : soit l'entreprise est défaillante ($Y=0$) soit elle ne l'est pas ($Y=1$).

⁴⁷ Khodja Hamza (2012), le scoring et la gestion du risque de crédit à l'octroi : cas CETELEM Algérie SPA, p.53-55

Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises

Conclusion

L'évaluation du niveau de risque présenté est nécessaire pour décider de prendre le risque ou de le refuser dans le cas de l'étude d'un nouveau dossier de crédit et aussi pour analyser l'évolution des situations économiques et financières des contreparties qui ont déjà bénéficié de crédits qui n'ont pas encore honoré l'intégralité de leurs engagements financiers.

Pour se faire, il y a deux types de méthodes d'évaluation : les méthodes empiriques : les principales sont l'analyse financière et la notation et se basent sur des normes et des critères prédéfinies par des experts et les méthodes statistiques dont la plus utilisée est la méthode du crédit-scoring basée sur des calculs mathématiques.

Les banques sont également contraintes de constituer des fonds propres réglementaires destinés à couvrir et à éponger les pertes engendrées par la défaillance de leurs contreparties.

Les accords de Bâle ont défini les méthodes d'estimation de ces fonds propres et ont laissé aux banques la possibilité de choisir la méthode qui leur est la mieux adaptée. Ainsi, les banques adoptent l'une des trois (03) méthodes suivantes : soit La méthode standard qui se base sur les notations émises par les agences de rating ou bien la méthode IRB (*internal rating based*) si elles disposent des outils de calcul des paramètres du risque de crédit : IRB fondée si la probabilité de défaillance est le seul paramètre qui peut être calculé en interne ou IRB avancée si elles détiennent des systèmes complets de risque de crédit.

Chapitre III
**Les paramètres du risque
de crédit des PME**

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Introduction :

Ce chapitre sera divisé en trois sections :

Dans la première nous présenterons notre organisme d'accueil et avancerons les informations détaillées sur les rôles et missions de la direction risque de crédit d'AGB

Dans la deuxième, nous détaillerons le choix, la cible et la structure du questionnaire établi et l'interprétation des réponses à celui-ci.

Dans la troisième nous mettrons les résultats conclus et les recommandations.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil « AGB »

Banque commerciale de droit Algérien. Filiale de Burgan Bank Group et membre d'un des plus éminent groupe d'affaires du moyen orient KIPCO « Kuwait Projects Company ».

Gulf Bank Algérie, au capital de 10 000 000 000 DZD débute son activité en Mars 2004 et se fixe pour principale mission de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie, en offrant aux entreprises, professionnels et particuliers une gamme étendue et en constante évolution de produits et services financiers.

Aussi, pour répondre aux attentes de sa clientèle, elle propose des produits bancaires conventionnels ainsi que ceux conformes aux préceptes de la Chariâa et dispose aujourd'hui d'un réseau de 63 agences classiques dont 6 automatiques, opérationnelles, afin de se rapprocher au mieux de sa clientèle sur l'ensemble du territoire national.

Sous-section 01 : Les orientations stratégiques d'AGB :

La stratégie d'AGB fut définit en 2009 dans la même lignée que celle du groupe Burgan Bank et avec pour objectif de réaliser sa mission tout en étant fidèle à ses valeurs. Cette stratégie s'articule autour de cinq (05) axes :

- 1. Total Quality Management** : cette démarche s'inscrit au sein de chacune des actions entreprises par la banque dans le but de réaliser une prestation bancaire de qualité, tant avec les clients internes qu'externes. Elle concerne plusieurs domaines d'intervention tel que la qualité du Service, des Produits, des Infrastructures, du management, de la gestion des risques.
- 2. Elargissement du réseau d'agence** : pour être toujours plus proche de ses clients, les faisant bénéficier des produits et services de pointes universels adaptés à leurs besoins locaux.
- 3. Une gestion des ressources humaines axée sur la performance** : soucieuse d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs un cadre de travail et de vie épanouissant et stimulant, AGB s'est dotée d'une politique de gestion des ressources humaines récompensant les résultats et permettant le développement humain et professionnel de l'ensemble de son personnel.
- 4. Elargissement de l'offre produits et services** : afin de pouvoir répondre aux attentes de tous.

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

5. **Croissance et conquête de parts de marché** : croyant au potentiel de l'Algérie et aux capacités de son Staff et forte du Soutien du Groupe, AGB axe sa politique commerciale sur une logique de croissance et de conquête de parts de marché participant ainsi activement au développement économique de l'Algérie et à l'enrichissement des Algériens

Sous-section 02 : Les missions d'AGB

Etre en permanence à l'écoute des entreprises et particuliers afin d'offrir la gamme la plus innovante de produits et services financiers personnalisés, tant conventionnels que conformes aux préceptes de la chariaa, pour contribuer à l'enrichissement de la vie des algérien

Sous-section 03 : présentation du service d'accueil :

1. Rôles et responsabilité de la Direction Risque de Crédit :

La Direction du risque crédit est chargée d'assister les unités opérationnelles ainsi que les autorités compétentes d'approbation du crédit, en établissant une évaluation objective et exhaustive du risque crédit sur la base des informations fournies par la fonction commerciale concernée par la gestion de la relation avec les entreprises, les banques étrangères ou les banques locales.

Les principales responsabilités de la fonction chargée de l'évaluation du risque crédit sont résumées à travers l'approche des 5C : *Character of the borrower, Credit quality, Capacity to repay, Collateral or guarantee and Conditions*) ; c'est à dire : la nature de l'emprunteur, la qualité du crédit, la capacité de remboursement, les sûretés ou les garanties et les conditions ainsi que la sensibilité et l'impact potentiels événements défavorables sur l'activité de l'emprunteur.

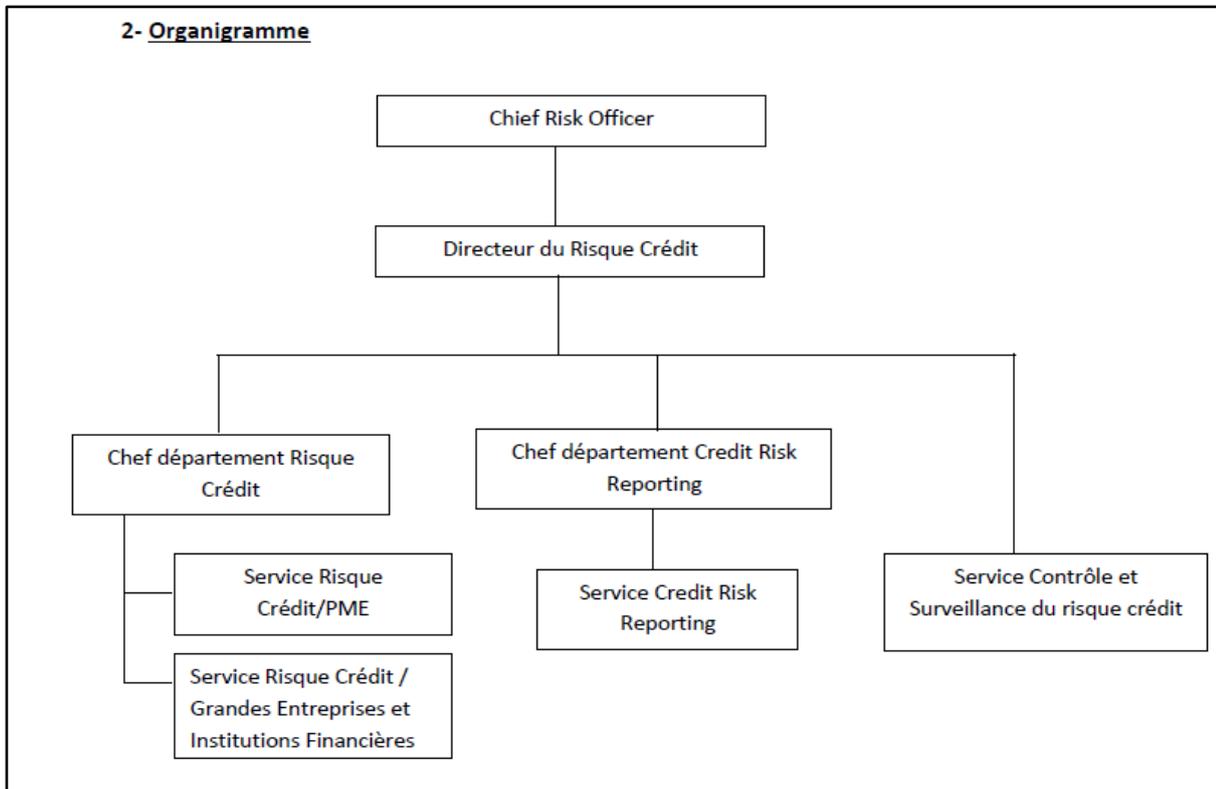
En outre, la Direction du risque de crédit procédera à une surveillance et un contrôle continu du risque crédit et des expositions avec les clients afin de s'assurer qu'elles sont exploitées dans les conditions d'approbation et de signaler à la direction de la banque toute irrégularité.

La Direction des risques établit également des reportings sur le risque crédit pour la direction de la banque, de la maison mère, de la Centrale des risques de la Banque d'Algérie, AU Comité exécutif du Conseil d'Administration et / ou du Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

2. Organigramme de la direction risque de crédit :

Figure N°08 : organigramme de la direction risque de crédit d'AGB



Source : document interne à AGB

3. Responsabilités et missions principales :

- La Direction du crédit risque crédit a pour missions principales :
- Veiller au respect de la réglementation, des politiques et procédures internes et des bonnes pratiques bancaires en matière de gestion du risque crédit ;
- Etablissement et mise à jour des politiques et procédures du risque crédit ;
- Analyse et évaluation objective et indépendante du risque crédit dans le cadre des études des demandes du crédit des entreprises et les différentes contreparties ;
- Contrôle et surveillance du risque crédit ;
- Reporting du risque crédit à la Direction Générale, au Comité Risque, à la maison mère et à la Banque d'Algérie.
- Etablissement et maintenance des outils de gestion du risque crédit (Système de notation, outils d'analyse, -, etc.)

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Les missions principales ci-dessus sont réparties sur les structures suivantes de la direction du risque crédit :

3.1. Service contrôle et surveillance du risque crédit :

- Contrôle du respect de la matrice des pouvoirs en matière d'octroi du crédit ;
- Etablissement et suivi des points de surveillance fondamentaux en matière de risque crédit ;
- S'assurer du respect des conditions exigées par le comité de crédit habilité ;
- Contrôle à posteriori des utilisations du crédit, sur la base d'échantillonnage ;
- Suivi et contrôle des dépassements des autorisations du crédit et des limites risques des banques et établissements financiers ainsi que les limites de risque pays ;
- Contrôle des limites échues ;
- Proposition de classement des clients dans la catégorie des clients sous surveillance "Watch-list" ;
- Contrôle des clients sous surveillance "Watch-list" ;
- Participation au comité de décisions de classement des clients dans la catégorie des clients sous surveillance "Watch-list" et les plans d'action pour leurs suivis ;
- Contrôle sur pièce et sur place du processus crédit (respect des procédures crédit, contrôle par échantillonnage de la complétude des dossiers de crédit).

3.2. Département *Credit risk reporting* :

- Préparation des reportings internes sur le portefeuille crédit de la banque ;
- Transmission des reportings à la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie ;
- Elaboration des reportings sur les clients douteux ou ceux à provisionner au Comité de provisionnement (MRPC) ;
- Transmission des dossiers du crédit à la Banque d'Algérie dans le cadre de la réglementation relative au contrôle à posteriori du crédit, et suivi des réponses de la Banque d'Algérie ;
- Elaboration des reportings risque crédit à la maison mère ;
- Etablissement et revue périodique des procédures liées aux fonctions du département et en particulier la procédure du classement des créances et provisionnement.

3.3. Département risque crédit :

- Veiller à l'application des procédures et politiques du risque crédit ;

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

- Etablissement, revue périodique et améliorations des politiques et procédures du risque et du processus crédit ;
- Revue intégrale des dossiers de crédit ou des limites risque crédit des entreprises, des institutions financières et des limites Pays. Cette revue touche tous les aspects du risque (analyse financière et commerciale, analyse de l'environnement économique et concurrentiel, des garanties, du management des entités concernées, etc.) ;
- Le département risque crédit est le propriétaire métier (Business Owner) de toutes les applications de gestion et d'analyse du risque crédit et il est le responsable du processus crédit (Process Owner), il veille à leur fonctionnement optimal ;
- Les demandes de crédit sont transmises

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Section 02 : Présentation de l'enquête et interprétation des résultats

Nous avancerons dans cette section la méthodologie de l'enquête menée ainsi que l'interprétation des résultats.

Sous-section 01 : déroulement de l'enquête

1. Choix de la méthode et de la cible :

Dans notre étude, nous avons opté pour un questionnaire adressé aux analystes de crédit orientés vers l'étude des dossiers de crédit des PME

2. Objectif du questionnaire:

A travers ce questionnaire, nous aspirons à cerner les avis des experts en ce qui concerne les paramètres financiers et qualitatifs dont relationnels pris en compte lors de l'évaluation du risque de crédit présenté par les PME

Le questionnaire a été distribué sur 29 experts opérant dans différentes banques et nous avons jugé que cette méthode est la plus adéquate pour avancer les paramètres les plus scrutés par les banquiers.

3. Structure du questionnaire :

➤ Questions ouvertes :

Ce sont les questions qui demandant une réflexion personnelle et auxquelles aucune réponse n'est proposée.

➤ Questions fermées :

Consistent à demander au sujet de choisir parmi une série d'alternatives préalablement formulées à l'avance, celles qui répondent le plus à ses pensées particulières. On distingue deux types de questions fermées.

✓ **Questions dichotomiques** : ces questions sont fermées à deux réponses possibles mutuellement exclusives, le répondant ne peut y répondre que par oui ou non.

✓ **Questions à choix multiples** : les réponses sont établies à l'avance et l'enquêté peut en choisir une ou plusieurs

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Sous-section 02 : Analyse et interprétation des résultats

1. Fiche signalétique :

Pour identifier les personnes interrogées, nous avons choisi de prendre en compte les années d'expérience dans l'étude des dossiers de crédit des PME :

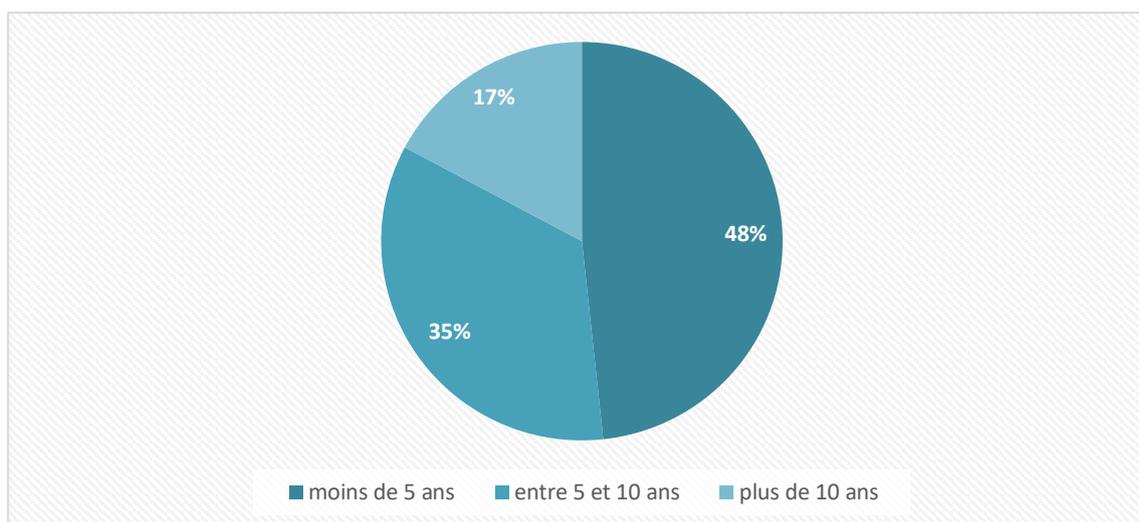
1. Répartition de l'enquête selon les années d'expérience :

Tableau n°10 : répartition des personnes interrogées selon les années d'expérience :

	Effectif	Pourcentage
Moins de 5 ans	14	48.3%
Entre 5 et 10 ans	10	34.5%
Plus de 10 ans	5	17.2%
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données du questionnaire

Figure N°09 : répartition des personnes interrogées selon les années d'expérience :



Source : élaboré par nos soins à partir du tableau précédent N°10

Commentaire : 48% des analystes crédit-PME que nous avons interrogé ont moins de 5 ans d'expérience, 35 % ont cumulé entre 5 et 10 ans d'expérience dans le domaine et 17% ont plus de 10 ans d'expérience.

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

2. Analyse des résultats du questionnaire :

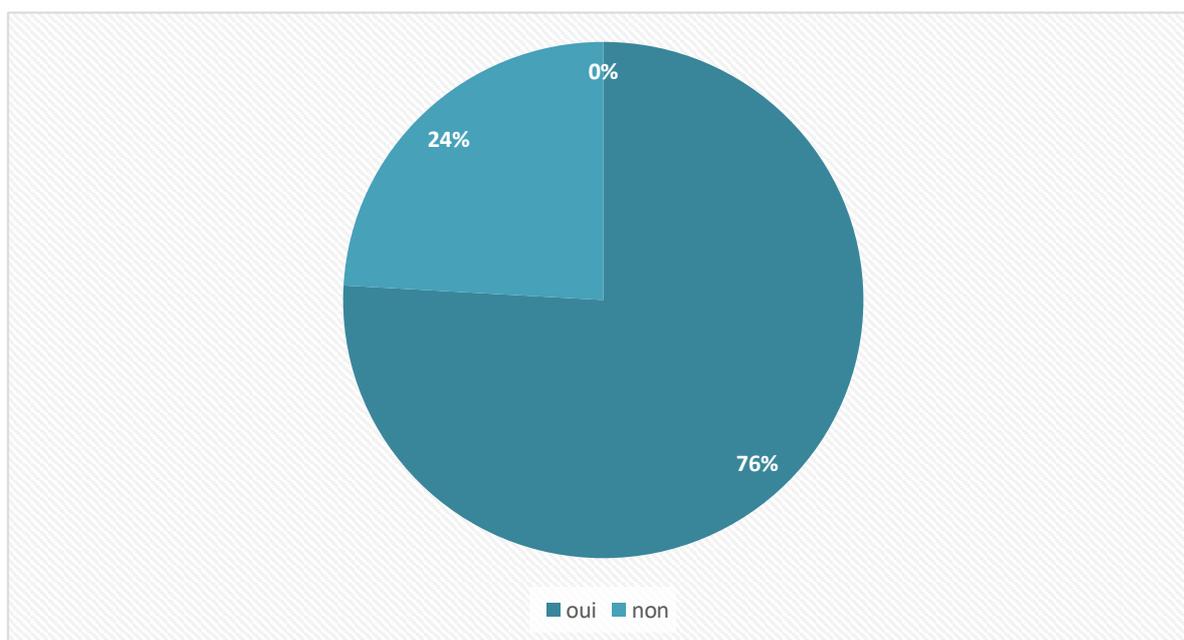
Q1 : Considérez-vous la qualité de la relation entretenue avec la PME comme garant moral du bon paiement d'un éventuel crédit ?

Tableau N°11 : La qualité de la relation banque-PME comme indicateur du remboursement

	effectif	Pourcentage
Oui	22	76 %
Non	7	24 %
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des réponses questionnaire

Figure N°10 : La qualité de la relation banque-PME comme indicateur du remboursement



Source : élaboré par nos soins à partir du tableau précédent N°11

Commentaire : 75.9 % des experts que nous avons interrogé considèrent la qualité de la relation entretenue avec la PME dans son ensemble comme signal positif lors de l'étude du niveau de risque de contrepartie pouvant être éventuellement encouru si un crédit est accordé. Les 24.1 % restants ne la considèrent pas comme garant moral du bon déroulement du remboursement.

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

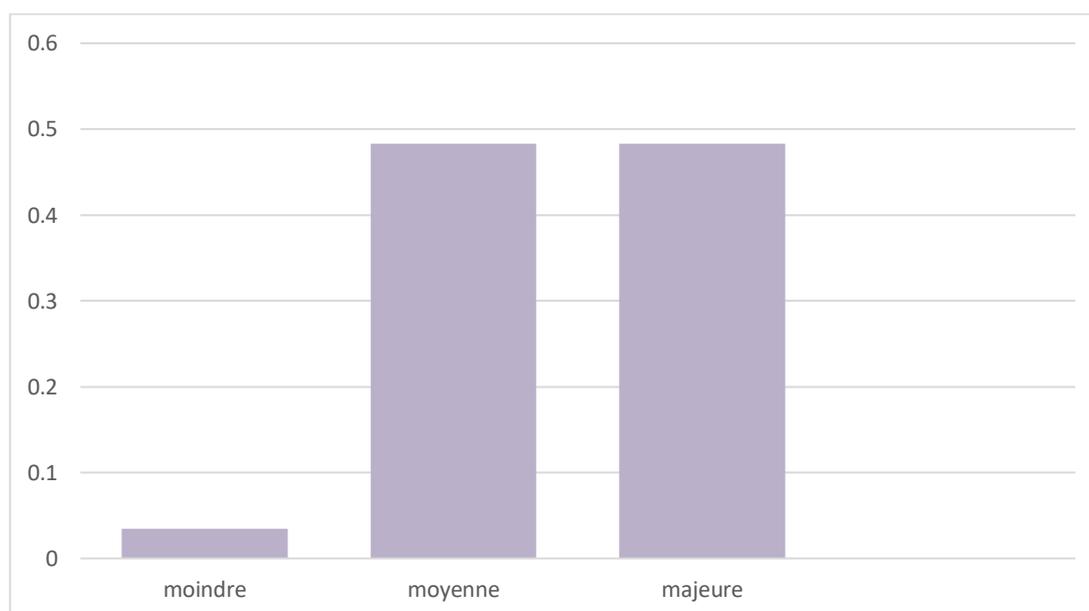
Q3 : Veuillez spécifier le degré d'importance de ces volets de la relation banque-PME.

Tableau N°12: Le degré d'importance accordé à la durée de la relation :

	effectif	Pourcentage
Moindre	1	3.44%
Moyenne	14	48.27%
Majeure	14	48.27%
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données du questionnaire

Figure N°11 : le degré d'importance accordé à la durée de la relation



Source : élaboré par nos soins à partir du tableau précédent N°12

Commentaire : 48.27% des analystes interrogés jugent l'inscription de la relation banque-PME dans la durée d'importance majeure pour établir un rapport de confiance, le même pourcentage estime que c'est un paramètre d'importance moyenne, les restants accordent peu d'importance à ce paramètre.

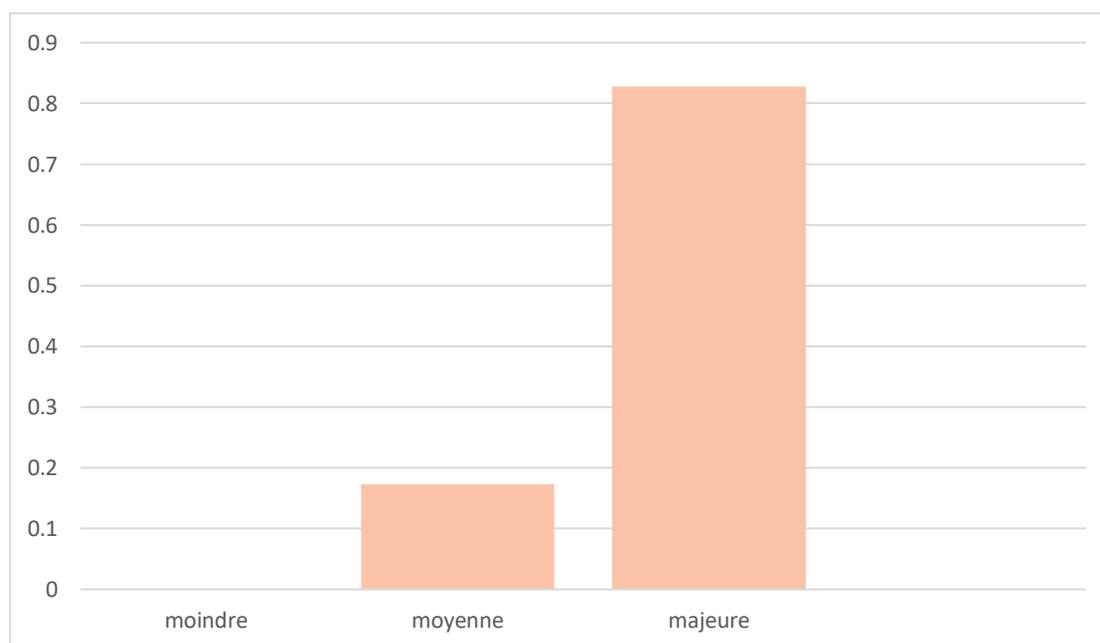
Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Tableau N°13 : le degré d'importance accordé au mouvement confié à la banque par rapport au chiffre d'affaires dégagé :

	effectif	Pourcentage
Moindre	0	0%
Moyenne	5	17.25%
Majeure	24	82.75%
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des réponses du questionnaire

Figure N°12 : le degré d'importance du mouvement confié à la banque par rapport au chiffre d'affaires dégagé par la PME :



Source : élaboré par nos soins à partir du tableau précédent N°13

Commentaires : la grande majorité des analystes questionnés (82.75%) accordent une importance majeure au poids du mouvement confié à la banque comparativement au chiffre d'affaires dégagé, les restants (17.25%) y accordent une importance moyenne.

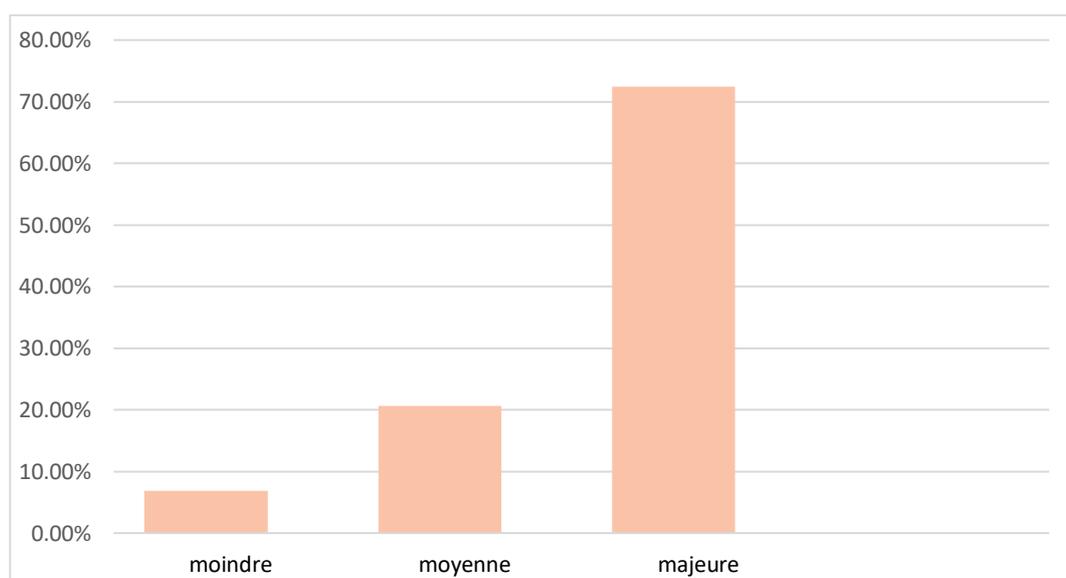
Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Tableau N°14 : le degré d'importance accordé à l'absence de défauts/retards de remboursement dans l'historique de la relation :

	effectif	Pourcentage
Moindre	2	6.89%
Moyenne	6	20.68%
Majeure	21	72.41%
Total	29	100%

Source : élaboré à partir des réponses du questionnaire

Figure N°13 : le degré d'importance accordé à l'absence de défauts/retards de paiement dans l'historique de la relation :



Source : élaboré par nos soins à partir du tableau précédent N°14

Commentaire : 72.41% des experts interrogés considèrent l'absence de défauts de remboursement dans l'historique de la relation comme signal positif d'importance majeure, 20.68% y voient une importance moyenne, et les 6.89% restants y accordent peu d'importance et ne la prennent pas en considération pour juger de la qualité de la relation entretenue avec la PME.

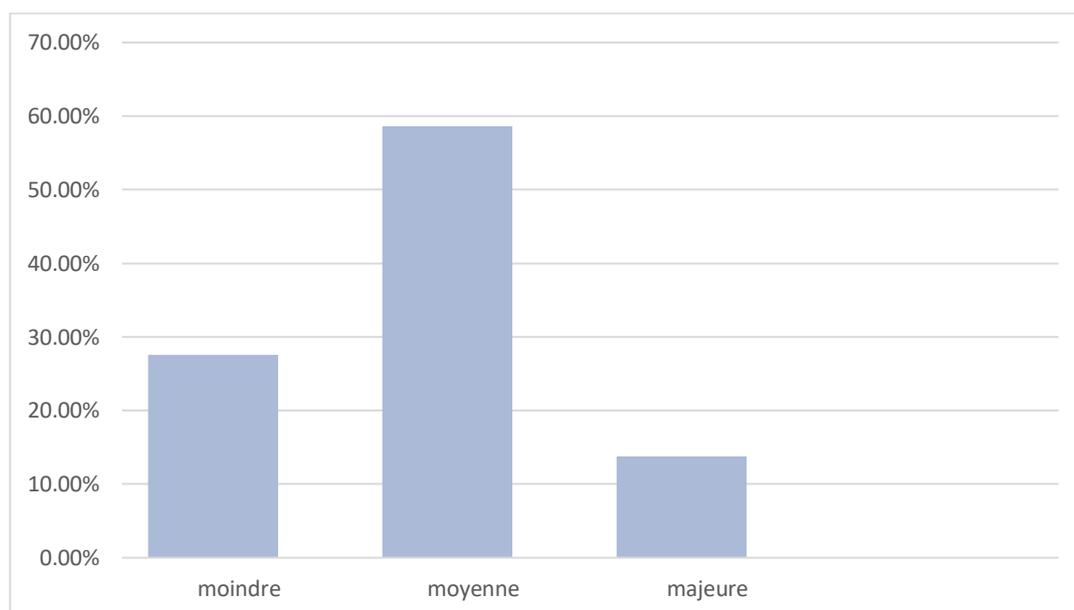
Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Tableau N°15 : le degré d'importance accordé aux placements dans les produits d'épargne :

	Effectif	Pourcentage
Moindre	8	27.58%
Moyenne	17	58.62%
Majeure	4	13.79%
Total	29	100%

Source : élaboré à partir des réponses du questionnaire

Figure N°14: le degré d'importance accordé aux placements dans les produits d'épargne :



Source : élaboré à partir du tableau précédent N°15

Commentaires : 58.62% des experts estiment que c'est un aspect d'importance moyenne, c'est-à-dire qu'il ajoute une certaine plus-value à la relation entretenue avec la PME, 27.58% n'y accordent que très peu d'importance et 13.79% seulement lui accordent une importance majeure.

Q4 : Le profil du dirigeant est un facteur déterminant pour juger de la solvabilité présente et future de la PME, veuillez indiquer le degré d'importance accordé à chacun de ces attributs

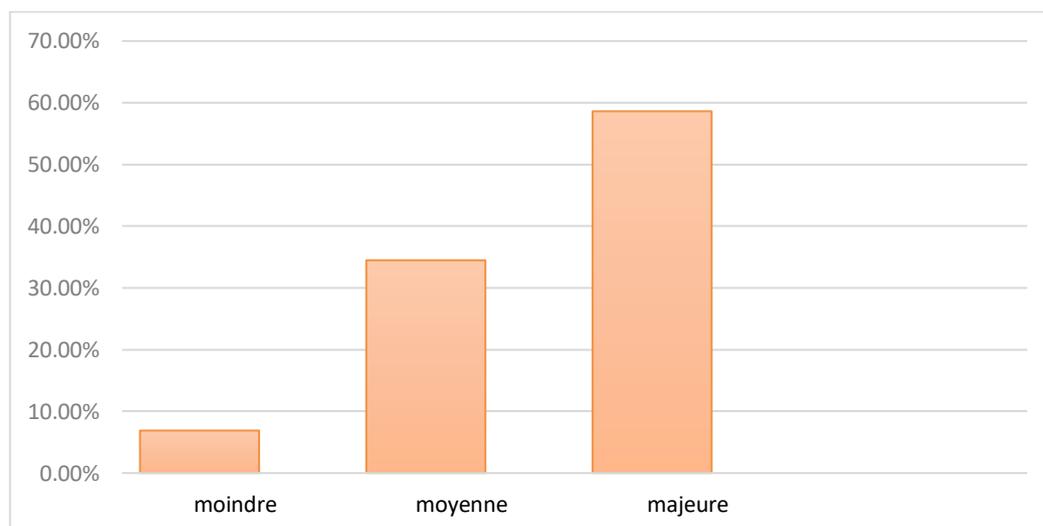
Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Tableau N°16: le degré d'importance accordé à l'ancienneté dans le domaine d'activité exercé (expérience) :

	Effectif	Pourcentage
Moindre	2	6.89%
Moyenne	10	34.48%
Majeure	17	58.62%
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des réponses du questionnaire

Figure N°15 : le degré d'importance accordé à l'ancienneté dans le domaine d'activité exercé (expérience) :



Source : élaboré par nos soins à partir du tableau précédent N°16

Commentaire : l'ancienneté et l'expérience du dirigeant dans le domaine d'activité pratiqué est d'importance majeure pour juger de la solvabilité présente et future de la PME pour 58.62% des analystes crédit, d'importance moyenne pour 34.48% d'entre eux et d'importance moindre pour les restants.

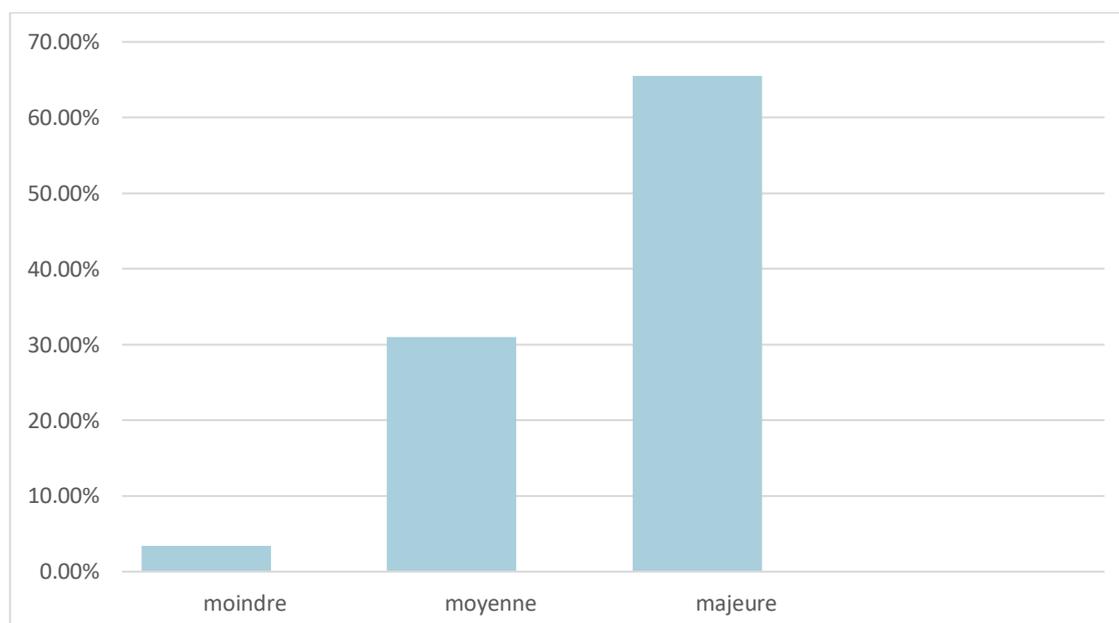
Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Tableau N°17: degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à diversifier son portefeuille clients :

	effectif	Pourcentage
Moindre	1	3.45%
Moyenne	9	31.03%
Majeure	19	65.52%
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données du questionnaire

Figure N°16 : degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à diversifier son portefeuille clients :



Source : élaboré à partir du tableau précédent N°17

Commentaire: pour une grande partie des experts (65.52%), l'aptitude du propriétaire-dirigeant à diversifier son portefeuille clients envoie un signal très fort sur sa capacité à assurer la continuité de son activité et donc à respecter ses engagements envers les tiers. Pour 31.03% d'entre eux c'est un signal d'importance moyenne, et 3.44% seulement n'y accordent que très peu d'importance.

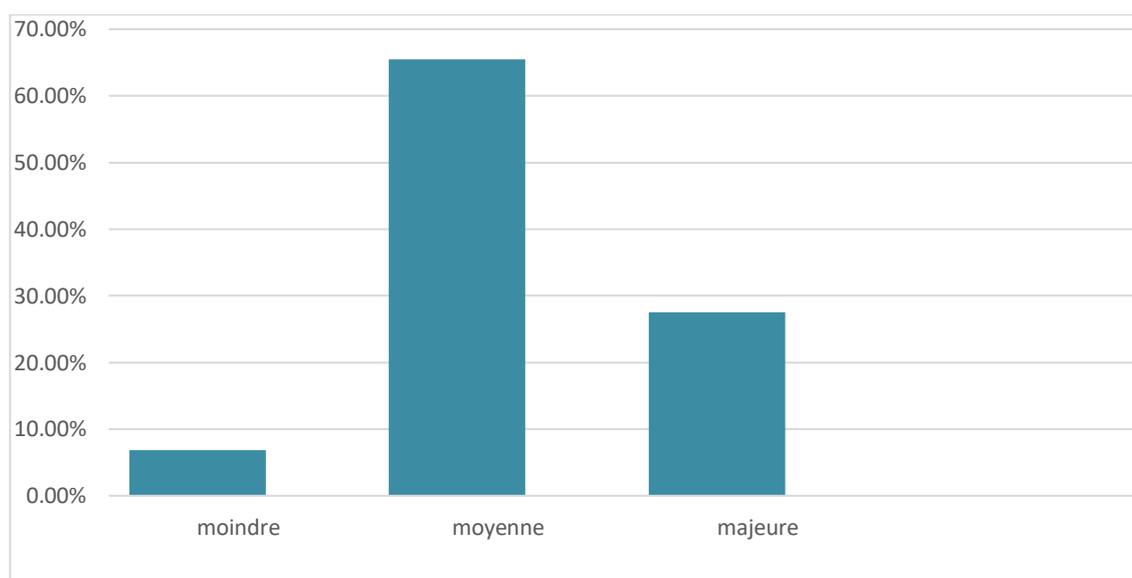
Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Tableau N°18 : degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à obtenir des délais de paiement par ses fournisseurs :

	Effectif	Pourcentage
Moindre	2	6.89%
Moyenne	19	65.51%
Majeure	8	27.58%
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données du questionnaire

Figure N°17 : degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à obtenir des délais de paiement par ses fournisseurs :



Source : élaboré par nos soins à partir du tableau précédent

Commentaires : 65.51% des experts considèrent l'aptitude du dirigeant à obtenir des délais fournisseurs d'importance moyenne, 27.58% se penchent sérieusement sur cet aspect et 6.89% ne s'y attardent pas.

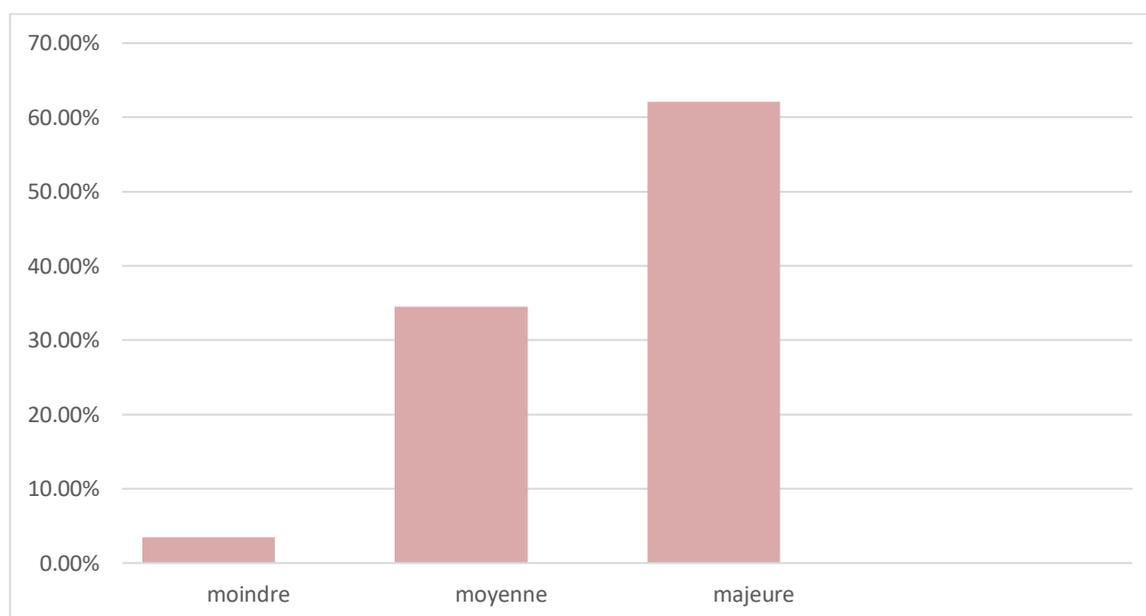
Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Tableau N°19 : degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à générer une information comptable fiable :

	effectif	Pourcentage
Moindre	1	3.45%
Moyenne	10	34.48%
Majeure	18	62.07%
Total	29	100%

Source : élaboré par nos propres soins à partir des données du questionnaire

Figure N°18: degré d'importance accordé à la capacité du dirigeant à générer une information comptable fiable :



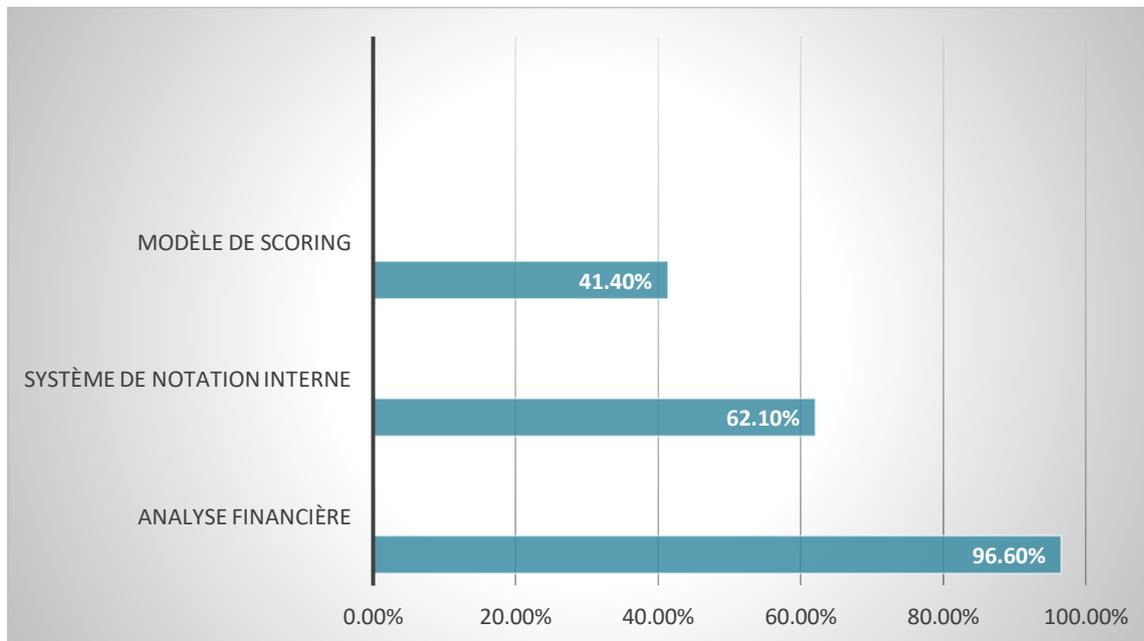
Source : élaboré à partir du tableau précédent N°11

Commentaires : l'information comptable étant la source d'information principale qui permet aux analystes d'évaluer la santé financière des entreprises, il est primordial qu'elle soit fiable pour refléter la réalité. Les réponses ont confirmé cela, en effet, 62.07% des experts accordent une importance majeure à la capacité du dirigeant à leur fournir des documents comptables de bonne qualité, 34.48% y accordent une importance moyenne, et une part peu significative de 3.45% n'y attachent que très peu d'importance.

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Q5 : Quelles sont les méthodes que vous utilisez pour estimer le risque de crédit des PME ?

Figure N°19 : les méthodes utilisées par les analystes pour évaluer le risque de contrepartie des PME:



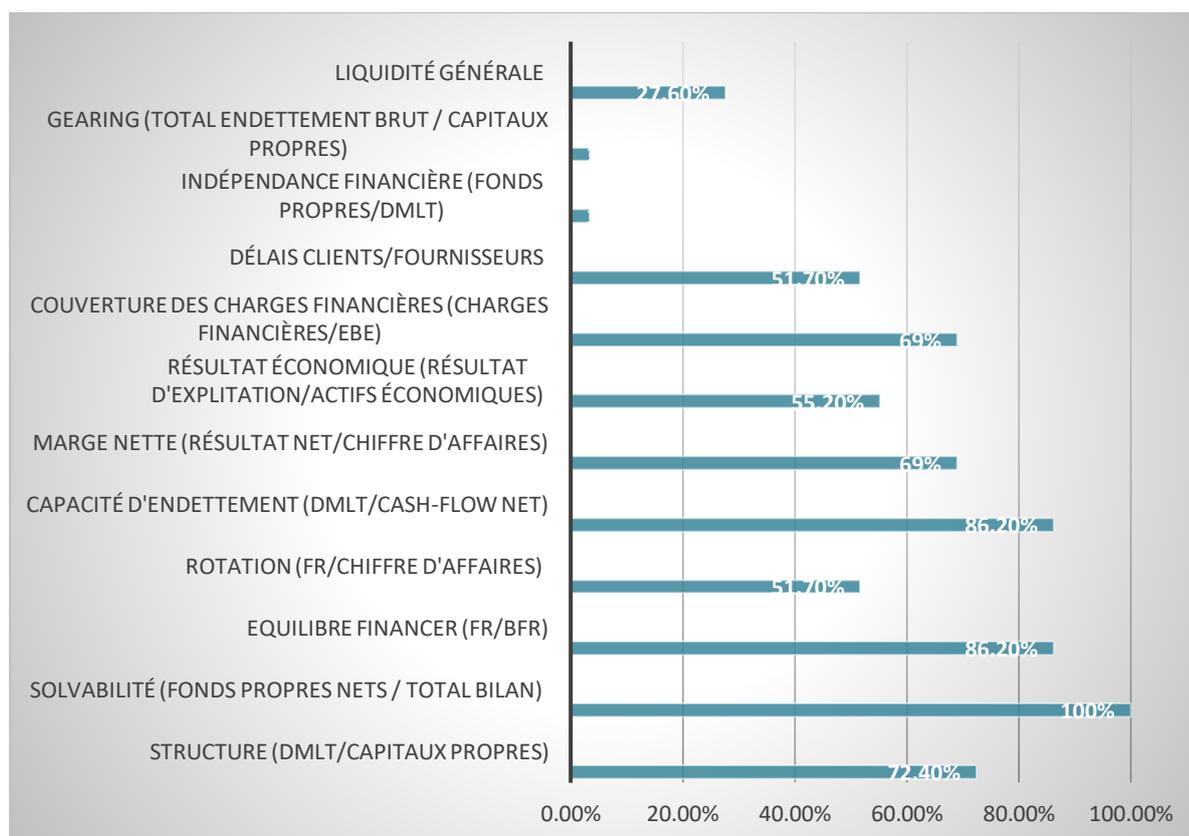
Source : élaboré par nos soins à partir du tableau précédent

Commentaires : ces méthodes sont généralement utilisées de manière simultanée par les analystes. 96.6% ont recours aux méthodes de l'analyse financière pour évaluer la solidité financière des PME, 62.1 % utilisent un système de notation interne à la banque et 41.4 % utilisent les modèles statistiques de scoring.

Q6 : Si vous utilisez l'analyse financière, quels sont selon vous les ratios les plus à-mêe de refléter la solidité financière d'une PME ?

Figure N°20 : Les ratios financiers les plus utilisées par les analystes pour apprécier la solvabilité des PME :

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME



Source : élaboré par nos soins.

Commentaires : Le ratio de solvabilité est l'indicateur financier le plus scruté par les analystes de crédit, en effet, tous se rejoignent sur la capacité de ce ratio à évaluer au mieux la solidité financière des PME, suivi par le ratio de capacité d'endettement et le ratio d'équilibre financier (86.2% des réponses chacun).

Q7 : Si vous utilisez un système de notation interne, quels critères ont plus de poids dans la note globale attribuée à une PME ?

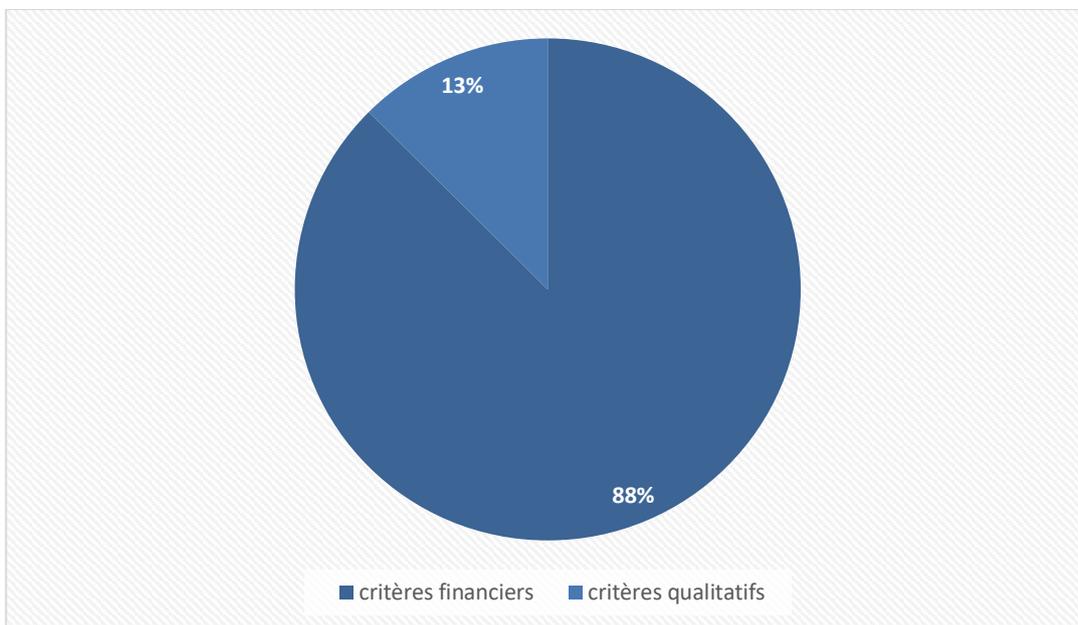
Tableau N°20 : Importance des poids des critères financiers et qualitatifs dans la note attribuée :

	effectif	Pourcentage
Critères financiers	21	87.5%
Critères qualitatifs	3	12.5%
Total	24	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données du questionnaire.

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Figure N°21 : Importance des poids des critères financiers et qualitatifs dans la note attribuée :



Source : élaboré par nos soins à partir du tableau précédent

Commentaire : 87.5% des experts interrogés ont affirmé que les critères financiers ont plus de poids dans la note globale attribuée à une PME, et seulement 12.5% ont affirmé le contraire.

Q8 : quels sont les principaux critères financiers et qualitatifs considérés ?

Réponse : les critères avancés par les experts sont :

- ❖ **Les critères financiers** : les ratios que nous avons précité dans le questionnaire, le chiffre d'affaires, d'autres ont mentionné : données du bilan et compte de résultat sans plus de précisions.
- ❖ **Les critères qualitatifs** : les répondants ont mentionné : le secteur d'activité, les incidents de paiement antérieurs et la relation entretenue avec la PME.

Q9 : Comment procédez-vous à l'évaluation du risque sectoriel présenté par ces entreprises ?

Réponse : les analystes nous ont avancés :

- ❖ Etude de marché
- ❖ Etude de l'évolution de la réglementation ;
- ❖ Etude de rentabilité dégagée par les PME du même secteur ;

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

- ❖ G50 pour avoir une idée plus récente sur l'évolution des ventes ;
- ❖ A partir des agrégats financiers des entreprises du même secteur domiciliées dans la même banque et toute autre source d'information (avis d'experts...etc.) ;
- ❖ Définition des secteurs à risque élevé (l'interrogé a mentionné le secteur du BTPH comme étant très risqué) ;
- ❖ L'expérience avec les clients appartenant au même secteur d'activité que la PME étudiée ;
- ❖ Se baser sur les études faites par les structures centrales.

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Section 03 : résultats et recommandations

1. Résultats :

Ce sondage nous a permis d'avoir une idée sur les paramètres les plus scrutés par les analystes de crédit lors de l'évaluation du niveau de risque présenté par les PME. Ainsi nous sommes arrivés à ces constats :

- ❖ La majorité des analystes considèrent la relation entretenue avec le client comme indicateur du comportement de remboursement futur.
- ❖ L'existence de défauts/retards de remboursement dans l'historique des relations bancaires pénalise les PME dans leur démarche de demande de crédit, puisque ça accroît considérablement le risque de contrepartie.
- ❖ Le mouvement confié à la banque est l'aspect de la relation le plus important au regard des analystes et témoigne d'une relation de confiance et de partenariat.
- ❖ L'analyse de solvabilité de la PME considère essentiellement l'expérience du dirigeant dans le domaine d'activité, ses compétences managériales et sa capacité à diversifier son portefeuille clients. La continuité de l'activité en est partiellement garantie ce qui augmente la possibilité qu'il ne faille pas à ses engagements envers la banque.
- ❖ Les analystes attachent une attention particulière à la qualité des documents comptables avancés par les PME et étudient leur fiabilité en comparant les chiffres des états avec la réalité de l'activité.
- ❖ L'analyse financière est l'outil le plus utilisé par les analystes-crédit pour évaluer le risque de crédit des PME, suivi par la notation interne et enfin le crédit-scoring avec un degré moindre.
- ❖ Les critères financiers ont plus de poids dans l'analyse du risque de contrepartie que les critères qualitatifs (secteur d'activité, profil du dirigeant, relation entretenue, incidents de paiement).
- ❖ Le risque sectoriel des PME est redouté, pour le gérer, les banques effectuent continuellement des études de marché et définissent des secteurs dits à risque potentiel.

2. Recommandations :

- ❖ Développer des modèles statistiques « crédit scoring » adaptés à la spécificité des PME pour réduire le biais humain et optimiser l'allocation des crédits.

Chapitre III : Les paramètres du risque de crédit des PME

Conclusion :

Cette étude montre que les analystes de crédit accordent une importance considérable aux paramètres relationnels lors de l'évaluation du risque de contrepartie des PME, ils considèrent notamment le profil du dirigeant : l'expérience dans le domaine d'activité exercé, les compétences managériales, la capacité à fournir des états comptables de bonne qualité et la capacité à diversifier le portefeuille clients qu'ils considèrent d'importance majeure pour juger la solvabilité présente et future de la PME.

On a aussi pu constater l'importance du mouvement confié et l'absence de défauts/retards de remboursement antérieurs dans l'établissement d'une relation banque-PME saine et solide.

Aussi, les critères financiers gardent leur place fondamentale dans le processus d'évaluation du risque de crédit des PME avec une prédominance des outils de l'analyse financière pour l'effectuer.

Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion générale :

A travers ce travail, nous avons tenté de présenter dans le premier chapitre un aperçu sur les crédits octroyés aux entreprises, les critères de PME en Algérie et nous avons détaillé la notion de risque de crédit.

Ensuite, dans le deuxième chapitre nous avons détaillé les méthodes utilisés au sein des banques pour analyser et évaluer le risque de crédit en commençant par l'outil traditionnel qui est l'analyse financière puis en avançant les méthodes de notation interne et externe des contreparties et pour finir la méthode statistique du crédit-scoring.

Dans le troisième chapitre, nous avons enquêté auprès de 29 analystes crédit-PME pour déceler les paramètres financiers, qualitatifs donc relationnels auxquels ils accordent le plus d'importance lorsqu'ils doivent juger le niveau de risque de contrepartie présenté.

A l'issue de cette étude, nous avons mis en relief les principaux paramètres considérés et sommes ressorti avec le constat suivant :les paramètres financiers sont ceux qui ont le plus de poids dans l'analyse du risque de contrepartie avec une prédominance de l'utilisation de l'analyse financière qui reste le principal outil d'évaluation de la solidité financière des entreprises et ce malgré les limites qu'elle présente.

La solvabilité des PME est jugée par les qualités et compétences du propriétaire-dirigeant qui est la clé de réussite de l'entreprise et aussi de celle de la relation entretenue avec la banque que la majorité des analystes considèrent comme garantie morale du bon remboursement des crédits octroyés.

Nous avons également pu noter l'importance accordée à l'analyse du risque sectoriel présenté par les PME qui est observé de très près surtout à cause de la fragilité des structures de ces entreprises et de leur dépendance aux acteurs de leur environnement en amont (dépendance à un nombre limité de fournisseurs) et en aval (dépendance à quelques clients et le manque de diversification) et aussi à cause des mauvaises estimations de l'évolution du marché qui est une conséquence du manque de connaissances et d'expériences. Pour l'évaluer les banques procèdent à une analyse en continu des marchés et définissent les secteurs les plus risqués.

Nous tenons à rappeler que notre problématique est « **Comment évaluer le risque de crédit présenté par les PME ?** »

Nous sommes parvenus à tester la validité des hypothèses émises :

Conclusion générale

H1 : Nous confirmons cette hypothèse : le risque de contrepartie des PME est fortement corrélé à l'incompétence des propriétaires-dirigeants et à leur dépendance à un nombre limité d'acteurs.

H2 : Nous infirmons la deuxième hypothèse : l'analyse financière est la méthode la plus utilisée par les analystes bien avant les autres méthodes qui sont la notation et le crédit-scoring.

H3 : Nous infirmons la troisième hypothèse : Les paramètres auxquels les banques accordent le plus d'importance et qui ont le plus de poids sont les paramètres financiers figurant dans les états comptables malgré l'importance également attribuée aux paramètres qualitatifs : le secteur d'activité, le profil du propriétaire-dirigeant et la qualité de la relation banque-PME entretenue.

Table des matières :

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires, les PME et le risque de crédit

Section 1 : la banque et l'octroi des crédits	02
Sous-section 1 : la banque et l'intermédiation financière.....	02
1. L'intermédiation financière.....	02
2. L'intermédiation financière des banques	02
Sous-section 2 : Activités et classification des banques.....	03
1. La banque comme établissement de crédit.....	03
2. Classification des banques	03
Sous-section 3 : L'octroi des crédits aux entreprises.....	04
1. Définition du crédit bancaire	04
2. Typologie des crédits octroyés	04
Section 2 : Généralités sur les PME	10
Sous-section 1 : Définition et caractéristiques des PME	10
1. Définition de la PME	10
2. les caractéristiques des PME.....	10
Sous-section 2 : Critères de classification des PME en Algérie	11
1. Classification selon la taille	11
2. Classification selon le statut juridique.....	13
3. Classification selon le secteur d'activité	13
Section 3 : Le risque de crédit	15
Sous-section 1 : Généralités sur les risques bancaires.....	15
1. Notion de risque	15
2. Les principaux risques bancaires	15
Sous-section 2 : Le risque de crédit	16
1. Définition	16
2. Les sources du risque de non-remboursement des entreprises.....	17
3. Les risques de crédit propres à la banque	18
Sous-section 3 : La gestion du risque de crédit par les banques	19
1. Les garanties	19
2. La division des risques	21
3. Le classement des créances	21
4. Le provisionnement des créances	22

5. Le suivi de la situation des contreparties	23
Chapitre II : Méthodes d'évaluation du risque de crédit des entreprises	
Section 1 : La réglementation prudentielle du risque de crédit	29
Sous-section 1 :L'accord de Bâle I	29
1. Le ratio Cooke	29
2. Les objectifs du ratio Cooke	30
3. Les répercussions de l'application du premier ratio Cooke	30
4. Limites de Bâle I	30
Sous-section 2 : L'accord de Bâle II	30
1. Pilier I : l'exigence minimale en fonds propres	30
2. Pilier II : La surveillance prudentielle	32
3. Pilier III : La discipline de marché.....	32
4. Bâle II et le financement des PME	32
Sous-section 3 : L'accord de Bâle III	33
1. Le volant de conservation des fonds propres	33
2. Les ratios de liquidité	33
3. Le ratio de levier	33
Section 2 : L'évaluation empirique du risque de crédit des entreprises	34
Sous-section 1 :L'analyse financière.....	34
1. Définition.....	34
2. Les sources d'informations	34
3. Démarche de l'analyse financière.....	35
Sous-section 2 : La notation interne.....	41
1. Définition.....	41
2. L'attribution de la note.....	41
Sous-section 3 : La notation externe (rating).....	42
1. Définition	42
2. Typologie des notations attribuées	43
3. Le processus de notation par les agences	43
4. Usages de la notation des contreparties	44
Section 3 : Les méthodes quantitatives d'évaluation du risque de crédit	45
Sous-section 1 : le crédit-scoring	45
1. Définition.....	45

2. Etapes de la construction d'un score	45
3. Les méthodes de scoring	46
4. Les avantages du crédit-scoring.....	48

Chapitre III :

Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil « AGB »	53
Sous-section 1 : Les orientations stratégiques d'AGB	53
Sous-section 2 : Les missions d'AGB.....	54
Sous-section 3 : présentation du service d'accueil « La direction risque de crédit »	54
1. Rôles et responsabilités de la direction Risque de Crédit	54
2. L'organisation de la direction risque de crédit	55
3. Responsabilités et missions principales	55
Section 2 : présentation de l'enquête et interprétation des résultats	58
Sous-section 1 : le déroulement de l'enquête	58
1. Choix de la méthode et de la cible.....	58
2. Objectif du questionnaire.....	58
3. Structure du questionnaire	58
Sous-section 2 : Analyse et interprétation des résultats.....	59
1. La fiche signalétique.....	59
2. Analyse des résultats du questionnaire	60
Section 3 : résultats et recommandations.....	73
Conclusion générale	77

Bibliographie

Ouvrages :

Béguin, J. M., & Bernard, A. (2011). **L'essentiel des techniques bancaires**. Editions Eyrolles.

Bernet-Rollande, L. (2008). **Principes de technique bancaire**. Édition Dunod.

De La Bruslerie, H. (2010). **Analyse financière : Information financière, évaluation, diagnostic**. Édition Dunod.

Kharoubi, C., & Thomas, P. (2016). **Analyse du risque de crédit: banque & marchés**. Édition RB.

Travaux universitaires :

Fekih, F.Z. (2014), **Etude de la relation Crédit – Information à travers la mise en place des Bureaux de crédit : Essai de modélisation en données de panel**. Thèse de doctorat. Université de Tlemcen.

Haj Khelifa, S. (2016), **système bâlois et accès des PME au financement bancaire**. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Groupe institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises. Maroc.

Azzaoui, K. (2017), **Le Financement des PME et les Mécanismes de Garantie en Algérie**. Thèse de doctorat en sciences de gestion, option : finance, École Supérieure de Commerce.

Modrik, F. (2016), **Evaluation du risque de crédit des PME françaises internationalisées**. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université d'Angers.

Benabdelmoula, F. (2017), **les déterminants d'octroi de crédits bancaires aux entreprises : étude comparative entre la banque conventionnelle et la banque islamique**. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Université Côte d'Azur.

N'Damas, H.B. (2017). **Dans quelle mesure une démarche d'intelligence économique permettrait-elle une réduction du risque de crédit bancaire ?** Thèse de doctorat en sciences de gestion. Université de Lorraine.

Sublet, R. (2016), **La gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles professionnels et particuliers**. Mémoire de master. Ecole de commerce de Lyon.

Ben Ahmed Lachiheb, A. (2019). **Système de notation interne des entreprises**. Mémoire de master. Université de Sousse.

Aliane, S., & et Amri, H. (2013). **La réglementation prudentielle en Algérie et son niveau de conformité avec les standards de Bâle 1 et Bâle 2**. Mémoire de master. Université d'Abderrahmane Mira de Bejaia.

Cherfa, M. (2012). **Modélisation du risque de crédit**. Mémoire de master. Ecole supérieure de banque.

Ghellinck, B. (2015), **Le financement relationnel bancaire des PME en Belgique**. Mémoire de master. Université catholique de Louvain.

Khodja, H (2012), **le scoring et la gestion du risque de crédit à l'octroi : cas CETELEM Algérie SPA**. Mémoire de master. Ecole supérieure de gestion de Paris.

Articles universitaires :

El Hamma, A. (2011), **La gestion du risque crédit par la méthode du scoring: cas de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra**. Université Ibn Tofail. Maroc.

Saporta, G. (2003), **La notation statistique des emprunteurs ou « scoring »**. Conservatoire National des arts et métiers. France.

Boujelbene, Y., & et Khemakhem, S. (2013), **prévision du risque de crédit : une étude comparative entre l'analyse discriminante et l'approche neuronale**.

Rapports :

Thoraval, P.Y. (2006). **Le dispositif de Bâle II : rôle et mise en œuvre du pilier 2**.

Golitin, V. (2009), **Secrétariat général de la commission bancaire : le financement des PME et la réforme de Bâle II**.

Bâle III (2014) **ratio de levier et exigences de publicité**.

Bulletin d'information statistique de la PME n°35, du 1^{er} semestre de 2019, Ministère de l'industrie.

Cours :

Ben Khedda, I. (2015), **Module de techniques bancaires**, École supérieure de commerce.

Articles :

Article 644 du code civil algérien.

Article n°05 de la Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

Article n°08 de la Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

Article n°09 de la Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

Article n°04 du règlement n°14-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations.

Article n° 04-05-09-10 du règlement n°2014-03 du 16 Février 2014 au classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers.

Article 178 du règlement (UE) n° 575/2013.

Sites :

<http://nicolasfinot.com/>

<https://cours-de-droit.net/qu-est-ce-qu-un-warrant-a127949400/>

<http://www.pme-dz.com/forme-juridique-des-entreprises-algeriennes/>

<https://www.univ-setif.dz/maison-entrepreneuriat/l-etudiant-entrepreneur/creation-d-entreprises/les-differentes-formes-juridiques>

Revues :

Revue de l'OCDE sur le développement (2004), caractéristiques et importance des PME.

Baud, C. (2013). IX. L'extension du capitalisme financier par les instruments : la réforme de la réglementation de Bâle sur le risque de crédit. Dans : Edition Ève Chiapello.

Annexes

L'évaluation du risque de crédit des PME

Nous adressons ce questionnaire aux analystes de crédit et toute personne ayant une expérience dans la gestion des dossiers de crédit des petites et moyennes entreprises dans le cadre de la préparation d'un mémoire de fin d'études sous le thème de l'évaluation du risque de crédit-PME

***Obligatoire**

Questions :

1. Quelle expérience avez-vous dans l'analyse des crédits destinés aux PME ? *

Une seule réponse possible.

- moins de 5 ans
- entre 5 et 10 ans
- plus de 10 ans

2. Considérez-vous la qualité de la relation entretenue avec la PME comme garant moral du bon paiement d'un éventuel crédit ? *

Une seule réponse possible.

- oui
- non

3. veuillez spécifier le degré d'importance de ces volets de la relation banque-PME *

Une seule réponse possible par ligne.

	moins	moyenne	plus
la durée de la relation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le mouvement confié à la banque par rapport au chiffre d'affaires qu'elle dégage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Absence de défauts/ retards de paiement dans l'historique de la relation (vis-à-vis de toutes les banques de la place)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
placements dans les produits d'épargne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4. Le profil du dirigeant est un facteur déterminant pour juger de la solvabilité présente et future de la PME , veuillez indiquer le degré d'importance accordé à chacun de ces attributs : *

Une seule réponse possible par ligne.

	moins	moyenne	plus
Ancienneté dans le domaine d'activité exercé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
capacité à diversifier son portefeuille clients	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
capacité à obtenir des délais de paiement par ses fournisseurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
capacité et volonté d'avancer une part d'autofinancement dans les investissements prévus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
capacité à générer une information comptable fiable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
compétences en management (organisation de l'affaire)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5. Quelles sont les méthodes que vous utilisez pour estimer le risque de crédit des PME *

Plusieurs réponses possibles.

- analyse financière
 système de notation interne
 modèle de scoring

6. Si vous utilisez l'analyse financière, quels sont selon vous les ratios les plus à même de refléter la solidité financière d'une PME ?

Plusieurs réponses possibles.

- structure (DMLT / capitaux propres)
 solvabilité (fonds propres nets/ bilan)
 Équilibre financier (FR/ BFR)
 liquidité générale (actif circulant / passif circulant)
 rotation (FR / chiffre d'affaires)
 capacité d'endettement (DMLT / cash-flow net)
 marge nette (résultat net / chiffre d'affaires)
 rentabilité économique (résultat d'exploitation / actifs économiques)
 couverture des charges financières (charges financières / EBE)
 délais clients/ fournisseurs

Autre : _____

7. Si vous utilisez les scores, prennent-ils en compte la spécificité (en termes de taille, montants des crédits sollicités, secteur d'activité) des PME ?

Une seule réponse possible.

- oui
 non

8. Si vous utilisez un système de notation interne, quels critères ont plus de poids dans la note globale émise pour une PME ?

Une seule réponse possible.

- les critères financiers
 les critères qualitatifs

9. quels sont les principaux critères financiers et qualitatifs considérés ?

10. comment procédez-vous à l'évaluation du risque sectoriel que présentent ces entreprises ?

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms